



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2019**

Le quatre février deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 29 janvier 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire  
Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO,  
Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE,  
Josiane CURT, Marie Agnès LEROUX, Maurice MONTJOVET, Fabrice ZANIVAN, Nathalie  
LAISSUS, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie  
AINAUD, Esman ERGUL.

Étaient excusés :

Catherine TERRAZ qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX  
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON  
Pierre POINTET qui a donné pouvoir à Maurice MONTJOVET  
Chloé CHENAL qui a donné pouvoir Frédéric BURNIER FRAMBORET  
Marie Christine VANHOUTTE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE  
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ  
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO  
Jean MARTINATO qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON  
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN  
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir Claudie LEGER  
Aziz ABBAS  
Mustapha MARJI  
Muriel THEATE

Le quorum étant atteint (20 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Bérénice LACOMBE est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

<b>N° 4-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Débat d'orientation budgétaire 2019 – Ville</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Frédéric BURNIER FRAMBORET	

L'année 2018 s'est achevée sous les signes de la **défiance** envers les dirigeants, qu'ils soient

politiques ou économiques, et de l'**incertitude** face aux mutations géopolitiques et environnementales du monde.

La **volonté de changement**, la **demande de plus grande justice sociale** tout comme la **prise de conscience environnementale** qui s'expriment sont autant de défis pour l'avenir.

Notre feuille de route pour 2019 a pour ambition de **relever ces défis** :

### Nos principes d'action

### Nos principaux projets pour 2019

#### ENTREPRENDRE :

**Agir en faveur d'une économie circulaire et prospère**, qui réduit ses impacts environnementaux et encourage les démarches participatives

**Être le catalyseur d'une nouvelle énergie pour l'économie de la montagne**

**Rénover/structurer notre commune** pour offrir à tous un environnement sûr et confortable, pour que chacun s'y épanouisse et que nous mettions le cap sur un **avenir plus enthousiasmant**

#### ACCOMPAGNER :

**Offrir des services publics de qualité et réaliser des aménagements structurants**, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'enfance et de la jeunesse, de l'environnement

**Être aux côtés plus fragiles d'entre nous**, en les protégeant, les écoutant et les considérant.

#### DECOUVRIR :

Proposer des actions et services qui encouragent **l'ouverture sur l'autre, la transmission des savoirs, l'apprentissage**, pour que chacun s'épanouisse dans une société juste et responsable

**Soutenir le lien social**, un des traits essentiels de notre cité

- Construction d'un **réseau de chaleur urbain** qui utilisera essentiellement le bois, ressource durable

- **Transition énergétique** : réduction de nos consommations, rénovation énergétique des bâtiments, qualité des repas de la cuisine centrale,...

- **Soutien au commerce de centre-ville**

- **Projets innovants** : boîte à commerces©, place making place de l'Europe, compteurs de flux

- **Projet d'Académie de la Montagne**

- **Projet de nouveau cinéma** à l'entrée Nord

- **Aménagement de la rue de la République**

- Développement des équipements pour une « **ville intelligente** » : fibre optique et objets connectés

- **Programme de rénovation urbaine**

- Construction d'une **maison de l'enfance**

- Construction d'un **nouveau restaurant scolaire**

- Aménagement d'un **espace santé**

- Rénovation de la Maison Mathias pour l'accueil de la **Mission Locale Jeunes en centre-ville**

- Étude d'un « **Plan écoles** », avec des travaux lourds sur l'école R. Noël dès 2019

- Construction d'un **point info relais CAF**

- La **mutation économique** que nous encourageons sur le territoire devra nous permettre de **créer des emplois** et de **réduire les inégalités sociales**

- **Accompagner au plus près le transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire**

- **Offre de qualité**, renouvelée pour les jeunes

- Construction d'une **nouvelle halle sportive** sur la ZAC du Parc Olympique

- **Rénovation de notre patrimoine culturel** : église de Conflans, tour Sarrazine, Poids et Mesures

- Programme ambitieux d'**animations de qualité**

- Soutien indéfectible à nos **associations**

- Élaboration d'un **nouveau contrat d'animation global du centre socioculturel** en partenariat avec la fédération des centres sociaux

Ce plan d'action ambitieux n'est rendu possible que grâce :

- aux **financements externes de partenaires toujours plus nombreux**, tant publics que privés ;
- aux **effets de levier d'une synergie croissante avec notre agglomération**, notamment dans le cadre des transferts de compétence ou de la mutualisation des services, et plus largement à une véritable **co-construction de notre offre de services et d'actions pour le développement du territoire**.

\* \* \*

Dans un contexte général mouvant et contraignant, nous poursuivrons en 2019 nos efforts pour **pérenniser nos équilibres financiers**, au travers des objectifs suivants :

- des taux d'imposition stables afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens ;
- le maintien d'une épargne satisfaisante, grâce à un train de vie adapté ;
- un niveau d'investissement cohérent ;
- un effort de désendettement pour gagner en marge de manœuvre.

\* \* \*

Le contexte national ne devrait pas trop impacter nos équilibres financiers cette année :

- la **réforme de la taxe d'habitation**, introduite par la loi de finances pour 2018<sup>1</sup>, qui dispense de paiement 65 % des contribuables en 2019 est neutre pour la ville ;
- la **dotation globale de fonctionnement est stabilisée** pour le bloc communal, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, et la répartition entre ses différentes dotations devrait nous être plutôt favorable, puisque notre commune est éligible à la DSU ;
- la loi<sup>2</sup> de programmation des finances publiques **encadre les dépenses des collectivités**, en leur demandant de s'engager à maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à **+1,2 % par an, inflation comprise** (soit +0,2 % hors inflation), sur toute la période 2018-2022.

Nous ne faisons toutefois pas partie des 340 plus grosses collectivités concernées par la contractualisation avec l'État sur le respect de cet objectif<sup>3</sup>.

Nos dépenses réelles de fonctionnement ont été réduites de 1,1 % en 2017 et de 6,6 % en 2018 à ce stade. Elles sont estimées en réduction de 3,8 % pour le budget primitif 2019. L'évolution de nos coûts de gestion demeure donc bien en-deçà du plafond légal.

- cet encadrement des dépenses vise à assurer les **13 Mrds € d'effort de désendettement supplémentaire** qui est **demandé aux collectivités en 2022**.

La capacité de désendettement des 340 plus grosses collectivités sus-visées est plafonné à cet effet à 12 ans d'épargne brute<sup>2</sup>.

Notre ratio de désendettement était de 6,9 ans fin 2017 et devrait être d'environ 5 ans fin 2018 (cf. infra § 2.6.1), donc se situer lui aussi bien en-deçà du plafond légal.

\* \* \*

Le contexte local sera avant tout marqué par **le transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire** à notre communauté d'agglomération Arlysère, ou plus exactement au centre intercommunal d'action sociale. Ce transfert concerne nos actions en faveur de la petite enfance, de l'aide à domicile et des personnes âgées.

Cette évolution ne devrait toutefois pas impacter notre marge de manœuvre puisque les charges transférées au titre de la compétence intercommunale devraient être défalquées de notre attribution de compensation en cours d'année 2019.

\* \* \*

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget primitif 2019 (que je vous soumettrai le 12 mars prochain), je vais maintenant vous présenter en détail :

- nos orientations générales ;
- les engagements pluriannuels que nous envisageons ;
- ainsi que la structure et la gestion de notre dette<sup>4</sup>.

La commission des finances, qui s'est réunie le 28 janvier dernier, a examiné ces orientations budgétaires pour 2019.

## **1. L'environnement général**

### **1.1. La situation macroéconomique et sociale**

Voici les éléments clés retenus pour l'élaboration de la loi de finances initiale pour 2019 (LFI 2019) :

1 *Loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017.*

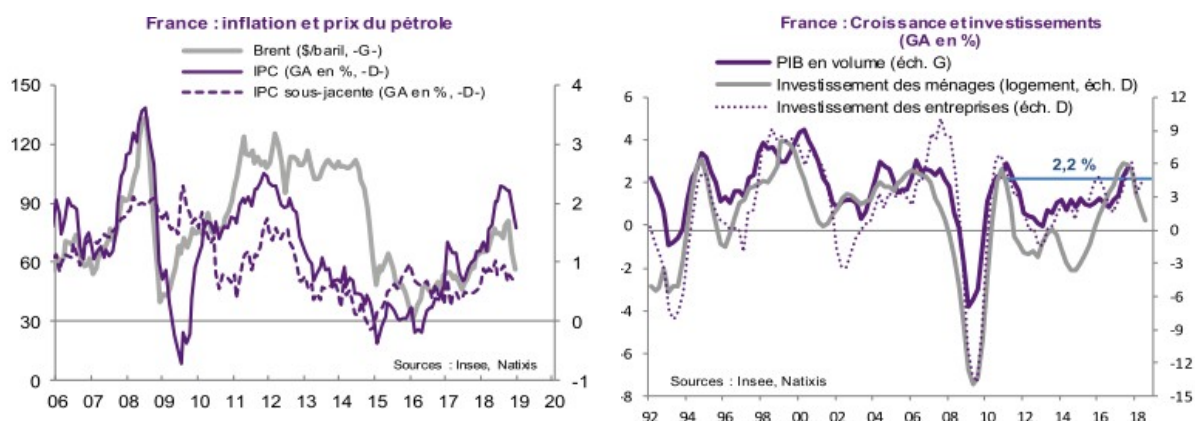
2 *Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022, art.8.*

3 *Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, art.29, pour les collectivités dont DRF 2016 sont supérieures à 60 M€.*

4 *Art.L.2312-1 du CGCT (modif. par art.11 loi ATR du 06/02/92 et 107 loi NOTRe du 07/08/15.*

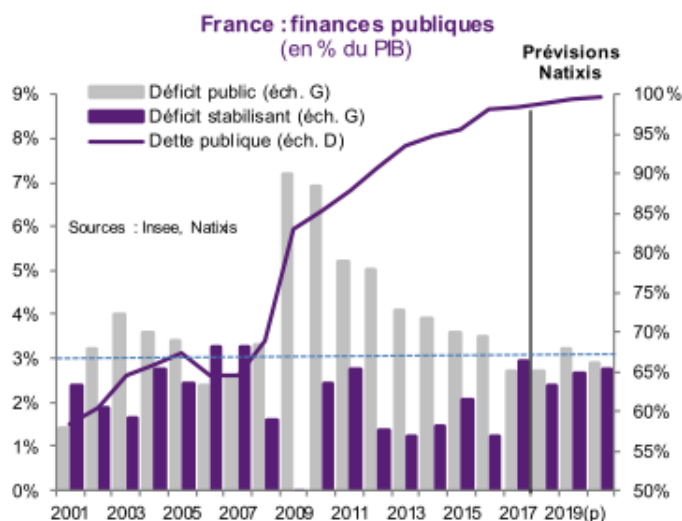
Principaux indicateurs économiques	2016 estimé	2017 estimé	2018 estimé	Prévisions 2019
Taux de croissance du PIB	1,0%	2,3%	1,5%	1,8%
Inflation (LFI 2019)	0,2%	1,0%	2,1%	1,2%
Taux de chômage	9,9%	9,7%	8,9%	

Source : Caisse d'Epargne



Les **conditions de financement par crédit devraient demeurer favorables**. Nous avons eu accès à de nombreuses offres de prêts à taux 0 % ou à conditions avantageuses depuis 2016 (auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Allocations Familiales).

La France est sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009 en juin dernier. Depuis, elle fait face à la dégradation de ses finances publiques, tant en termes de déficit public (passé de 2,6 à 2,7%) que de dette publique (98,5 % du PIB en 2017) :



Source : Caisse d'Epargne

## 1.2. Une Loi de finances qui reconduit les 3 axes traditionnels de la politique gouvernementale pour les communes

- contribution au désendettement national
- hausse de la péréquation horizontale
- aides financières pour l'investissement public local

Le gouvernement s'est fixé comme objectif entre 2018 et 2022 :

- de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques (- 3 points du PIB) et le taux de

prélèvements obligatoires (- 1 point du PIB) ;

- afin d'abaisser le déficit public (- 2 points du PIB) et la dette (- 5 points du PIB).

Il **associe les collectivités** à la réalisation de ces objectifs au travers d'une **trajectoire imposée de leurs dépenses et recettes** dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
En Mds€	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

Source : Caisse d'Épargne

Lors de nos travaux de préparation budgétaire, il nous faut toutefois toujours **composer avec l'absence d'informations** détaillées de la part des services de l'État **quant aux impacts précis** des mesures des lois de finances et de programmation **pour notre commune**.

L'application de leurs dispositions générales donne en effet lieu à de grandes disparités entre collectivités, selon :

- leurs potentiels fiscal et financier ;
- les dotations auxquelles elles peuvent prétendre ;
- l'évolution du paysage intercommunal, tant local que national ;
- l'évolution intrinsèque de la situation de chaque commune au regard des critères retenus annuellement.

**Nos hypothèses budgétaires** en matière de bases fiscales et de dotations de l'État **devront donc être amendées au fur et à mesure de leurs notifications en cours d'année**. Nous les formulons donc avec prudence.

### **1.2.1. Dégrèvement progressif de la TH pour 86 % de nos contribuables d'ici 2020**

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau **dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale sur la période 2018-2020**, qui devrait bénéficier à environ **80 % des contribuables**<sup>5</sup> en fin de période, pour leur « redonner 10 Mrds € de pouvoir d'achat » tout en « supprimant » une taxe « injuste ».

Le taux de dégrèvement est **progressif** : 30 % en 2018 - **65 % en 2019** et 100 % en 2020 pour les foyers concernés<sup>6</sup>. La cotisation à la TH est en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent ces limites.

**L'État** s'est par ailleurs engagé à **prendre en charge le coût de cette mesure pour les collectivités**, en tenant compte des taux et abattements en vigueur en 2017.

Chaque commune demeure ainsi libre de fixer son taux d'imposition à la TH et ses propres quotités d'abattement, tout en bénéficiant de la dynamique de ses bases imposables résiduelles.

\* \* \*

Quant à l'avenir de l'impact de cette mesure sur nos équilibres financiers, il nous faudra attendre de connaître la teneur de la prochaine réforme annoncée de la fiscalité locale, tout en sachant que le Conseil constitutionnel a indiqué sus qu'il serait attentif dans ce cadre au sort des foyers qui demeureraient assujettis, ainsi qu'à la permanence de l'autonomie financière des communes.

### **1.2.2. Une DGF stabilisée avec des variables d'ajustement en baisse limitée**

La DGF est **maintenue à l'identique pour le bloc communal en 2019**, avec une baisse de sa part forfaitaire pour alimenter la hausse des parts de péréquation, dont nous bénéficions.

Dans ce contexte, et dans l'attente de sa notification, nous retenons **l'hypothèse d'une légère hausse de notre DGF en 2019 (+13 K€), à 2,897 M€**.

\* \* \*

Notre dotation forfaitaire de DGF pourrait passer de 2,027 M€ en 2018 à 1,990 M€ (soit - 37 K€), sous les hypothèses suivantes pour ses différentes parts :

5 17 millions de foyers seraient concernés d'ici 2020, soit 5 millions de nouveaux exonérés.

6 Cette mesure bénéficiera aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire (27 000 € de revenu fiscal de référence - RFR) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de RFR). Ce plafond sera majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

- dotation de base-population : stabilisée à 1,902 M€, avec une population quasi invariante ;
- complément de garantie : gelé depuis 2014 à 1,483 M€ ;
- mécanisme d'écrêtement<sup>7</sup> : par défaut et par simplification, nous retenons un montant de - 314 K€ ;
- contribution au redressement des comptes publics<sup>8</sup> : par défaut et par simplification, nous retenons un montant stabilisé à 1,165 M€ (comme c'était le cas en 2017-2018).

\*\*\*

Les **dotations et allocations de compensation fiscale servent de variables d'ajustement** pour financer les autres mesures en faveur des collectivités territoriales (notamment la péréquation) et stabiliser la contribution de l'État à leur fonctionnement. Elles sont en **réduction limitée en 2019**.

Sont notamment concernés pour notre commune, dans l'attente des notifications par l'État, pour un montant total estimé par hypothèse à 599 K€, à l'image de ce que nous avons perçu en 2018 :

- compensation des exonérations fiscales de TH et foncier : 580 K€ ;
- dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)<sup>9</sup> : 19 K€ ;
- fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)<sup>10</sup> : 0 €.

### **1.2.3. Le cap vers toujours plus de péréquation est maintenu**

La loi de finances met toujours l'accent sur la **péréquation verticale** des dotations de l'État, dans le souci de soutenir prioritairement les collectivités les plus défavorisées, dont nous faisons partie :

- la **dotation de solidarité rurale (DSR)** est accrue une nouvelle fois, de 90 M€ par la LFI 2019.

Notre commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. En 2015, nous n'avons bénéficié que du mécanisme de garantie<sup>11</sup>, puisque nous dépassons le seuil démographique. Depuis 2016 nous ne sommes plus éligibles.

- la **dotation de solidarité urbaine (DSU)** est également augmentée une nouvelle fois, de 90 M€.

Albertville devrait donc continuer à en bénéficier, d'autant qu'elle gagne à une répartition prenant plus largement en compte le revenu par habitant au détriment de celui du potentiel financier depuis 2018. Elle est à la 368<sup>ème</sup> place des communes éligibles. Nous estimons par défaut que notre DSU atteindra **775 K€** en 2019 au vu des évolutions antérieures (+ 50 K€).

- La **dotation nationale de péréquation (DNP)**, qui vise à compenser les écarts de richesse entre les communes, est maintenue à l'identique à l'échelle nationale.

Albertville a perçu **131 K€** à ce titre en 2018. Nous retenons par hypothèse le même montant, sachant que dans le pire des cas nous bénéficierons d'un mécanisme de garantie de 50 % de la somme perçue l'année dernière.

7 Il est plafonné depuis 2017 à 1 % des recettes réelles de fonctionnement, et non plus à 3 % de la DGF forfaitaire n-1.

8 Ponctionnée sur la part forfaitaire pour financer les augmentations de dotations de péréquation (DSR – DSU), elle varie en fonction du retraitement des recettes de fonctionnement qui est opéré depuis 2015, principalement pour ne retenir que des recettes courantes.

9 Elle fait partie depuis 2018 des variables d'ajustement, et sera stable en 2019 pour le bloc communal.

10 Réduit de 49 M€ au niveau national.

11 50 % du montant n-1 l'année de la perte de l'éligibilité, soit 100 K€.

Pour Albertville, la **DGF totale** pourrait **représenter 2,897 M€** en 2019, ce qui **ne gomme toutefois pas les réductions déjà opérées** par le passé :

DGF – en K€	Evolution générale 2018	DGF Albertville 2015	DGF Albertville 2016	DGF Albertville 2017	DGF Albertville 2018	DGF Albertville 2019
Dotation forfaitaire hors écrêt et contribution	-	3 499	3 481	3 469	3 469	3 469
Ecrêtement	< 1% RRF n-1	-68	-157	-225	-277	-314
Contribution au redress des finances pub.	variable	-465	-932	-1 165	-1 165	-1 165
DSR	+90 M€	100	0	0	0	0
DSU	+90 M€	587	593	677	725	775
DNP		142	132	122	132	132
<b>TOTAL DGF groupe communal</b>	-	<b>3 794 K€</b>	<b>3 117 K€</b>	<b>2 879 K€</b>	<b>2 884 K€</b>	<b>2 897 K€</b>

\*\*\*

Dans le même temps, le gouvernement entend poursuivre la péréquation horizontale mise en œuvre depuis 2012 avec le **fonds intercommunal de péréquation intercommunale et communale (FPIC)**, dont l'enveloppe nationale est stabilisée pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive à 1 Mrd €.

L'impact du changement régulier de la carte intercommunale rend difficile la simulation de l'évolution de la contribution annuelle du territoire d'Arlysière à ce fonds. Nous retenons à ce stade l'hypothèse d'une stabilisation de notre contribution.

Notre commune a déjà bénéficié l'an dernier d'une réduction significative de sa contribution de 97 K€, avec un prélèvement de **199 K€**, grâce à la transformation de notre intercommunalité en **communauté d'agglomération** aux territoire et compétences élargis.

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	TOTAL
Enveloppe nationale – M€	570	870	1 000	1 000	1 000	1 000	5 440
<b>Contribution Albertville – K€</b>	<b>211,0</b>	<b>284,7</b>	<b>433,3</b>	<b>296,0</b>	<b>199,1</b>	<b>199,1</b>	<b>1 623</b>

\*\*\*

Au total, la perte de ressources que constitue pour Albertville sa **contribution au « redressement » des finances publiques** pourrait représenter :

- **199 K€ en 2019** (soit environ 0,8 % de nos recettes réelles de fonctionnement annuelles) ;
- **3,327 M€ en cumul sur la période 2014-2018** :

Contribution Albertville – K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	CUMUL
Contribution au FPIC	211,0	284,7	433,3	296,0	199,1	199,1	1 623
Baisse de la DGF	223,3	566,1	676,3	238,0	0,0	0,0	1 704
<b>TOTAL</b>	<b>434,3</b>	<b>850,8</b>	<b>1 109,6</b>	<b>534,0</b>	<b>199,1</b>	<b>199,1</b>	<b>3 327</b>

#### **1.2.4. Des mesures nationales de soutien à l'investissement local qui sont reconduites**

L'État lance des appels à projets pour allouer ses subventions au cas par cas, à des projets qui s'inscrivent dans les objectifs prioritaires de son **grand plan d'investissement 2018-2022 (GPI)**, à savoir :

- **l'accélération de la transition énergétique** : rénovation thermique des bâtiments publics, remplacement de 500 000 véhicules polluants, développement des énergies renouvelables, modernisation des réseaux routiers, promotion de la lutte contre le gaspillage,...
- **l'édification d'une société de compétences** : amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes,...
- **l'ancrage de la compétitivité de notre économie sur l'innovation** : déploiement du très haut débit, transformation des filières agricoles et agro-alimentaires,...
- **la construction de l'État de l'âge du numérique** : objectif de 100 % des services publics numérisés en 2020, développement des maisons de santé,...

L'État a reconduit pour 2019 ses fonds de soutien à l'investissement local, auxquels nous pouvons prétendre pour partie :

- La **dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL)<sup>12</sup> : 570 M€  
Albertville en a bénéficié à plusieurs reprises et nous espérons en profiter également en 2019, puisque de nombreux projets communaux correspondent aux axes du GPI national ;
- la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) : 1,046 Mrd €  
Elle ne devrait pas nous concerner (destinée aux collectivités de moins de 20 000 habitants) ;
- le **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (FIPDR) ;
- le **fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM).

Nous ne tiendrons naturellement compte budgétairement de ces subventions qu'au fur et à mesure de leur attribution par l'État, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes.

\*\*\*

L'assiette du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est stabilisée. Son taux est maintenu en l'absence d'évolution du taux de TVA en 2016 (année d'éligibilité des dépenses) :

FCTVA	2015	2016	2017
Taux	15,482 %	15,761 %	16,404 %

Nous en attendons un montant de **918 K€**.

- *la LFI 2016 a étendu son bénéfice aux **infrastructures passives de haut débit** réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique entre 2015 et 2022, dans le cadre du plan France très haut débit, pour rattraper le gros retard français dans le développement des infrastructures numériques. Pour rappel, une disposition semblable existait préalablement, qui avait pris fin en 2014.*  
*Sur Albertville, la société Orange organise le déploiement de ces infrastructures dans un cadre national, de 2016 à 2022. La ville développe quant à elle son propre réseau pour desservir ses bâtiments et les installations de vidéoprotection.*
- *cette même loi a étendu son bénéfice aux **dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le FCVA qui sera ainsi perçu sera inscrit en recette de la section de fonctionnement, pour alimenter la capacité d'épargne des collectivités.*  
*Albertville bénéficie budgétairement de cette mesure en termes de ressources depuis 2018.*

\*\*\*

L'État intervient également indirectement au travers des actions portées par des **agences nationales** telles que **l'ADEME**, ou par la **Caisse des Dépôts et Consignations**, des partenaires significatifs pour notre commune, dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du Grand Plan d'Investissement sus-visé.

Ils nous accompagnent notamment dans le cadre :

- de l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
- du dispositif MG2T pour le management du centre-ville.

### **1.3. L'actualité de notre intercommunalité**

Notre **communauté d'agglomération Arlysère** a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion des 4 anciennes communautés de communes : Co.RAL, CC de la Haute-Combe de Savoie, CC du Beaufortain et CC du Val d'Arly. Elle regroupe **39 communes et environ 63 000 habitants**, dont **Albertville, sa ville-centre avec environ 20 000 habitants**.

#### **1.3.1. Un nouveau partage de compétences ville-intercommunalité**

##### **L'action sociale d'intérêt communautaire**

**L'action sociale reconnue d'intérêt communautaire est transférée** à l'agglomération depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Les services relevant de la petite enfance et nos services médico-sociaux antérieurement gérés par le CCAS au travers de budgets annexes (résidence personnes âgées des 4 Vallées, aides et soins infirmiers pour le maintien à domicile, accueil de jour Alzheimer) relèvent à compter de cette date du centre intercommunal d'action sociale.

Notre CCAS poursuivra ses autres actions, et notamment l'aide sociale. Ses effectifs vont passer à 2 agents. La commune le subventionnera à ce titre (cf. infra § 2.2.3.), pour un montant qui pourrait passer de 490 K€ en fin d'année 2018 à seulement 100 K€ au BP 2019.

L'impact de ce transfert **devrait être neutre sur le plan budgétaire pour la commune**, avec moins de subventions à verser et une attribution de compensation réduite à due concurrence.

<sup>12</sup> Cette DSIL est cumulable depuis 2017 avec d'autres aides publiques, à due concurrence d'un total de financement externe ne pouvant dépasser les 80 % du coût HT d'un projet.



### **La promotion du tourisme : subventionnement de la Maison du tourisme et taxe de séjour**

Le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme » en 2017 s'est traduit pour Albertville par la **fin du subventionnement direct de la maison du tourisme** et le retrait de cette charge de notre attribution de compensation (176 K€).

La **taxe de séjour** devient intercommunale cette année (environ 40 K€ de recettes, dont 10 K€ à reverser au département) en application du principe de spécialité des collectivités.

### **1.3.2. Des équilibres financiers toujours « gagnant-gagnant » à l'échelle du territoire**

Notre intercommunalité a défini un **pacte financier et fiscal**<sup>13</sup>, qui s'applique à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Il formalise les équilibres « gagnant-gagnant », pour la communauté et ses communes membres, avec lesquels ont été opérés les transferts de compétences lors de sa transformation en communauté d'agglomération.

**Notre attribution de compensation 2019** ne sera définitivement connue qu'en fin d'année, une fois achevés les travaux annuels de la CLETC<sup>14</sup>. Elle **devrait évoluer** significativement cette année du fait du transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire, et donc de l'essentiel de la subvention versées à notre centre communal d'action sociale.

Dans l'intervalle, nous percevrons une attribution provisoire, calquée sur celle que nous avons perçue précédemment, soit 9,149 M€, dont 2,466 M€ d'AC Fiscale (cf. ci-après).

Par souci de cohérence avec l'évolution attendue de nos dépenses de fonctionnement, nous tenons compte d'une attribution de compensation réduite de 760 K€ au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire transférée en 2019 (cf. infra § 2.2.6), afin de neutraliser les effets de ce transfert sur nos équilibres budgétaires pour le projet de budget primitif.

\*\*\*

Quant au **FPIC**, l'agglomération devra attendre sa notification par l'État et proposer un schéma de répartition de la contribution du territoire entre elle et ses communes membres. Je vous rappelle que nous retenons par défaut à ce stade l'hypothèse d'une contribution pour Albertville inchangée à seulement 199 K€ (cf. supra § 1.2.3.).

### **Une gestion fiscale conjointe pour une « neutralité fiscale » sur les usagers**

Pour financer ses compétences, la communauté d'agglomération dispose d'une **fiscalité professionnelle unique**, à l'image de ce qui existait déjà au niveau de la Co.RAL, mais pas de l'ensemble des communautés fusionnées. Une période de lissage est mise en œuvre pour atténuer au maximum l'impact de cette harmonisation fiscale sur l'activité économique.

Arlysère dispose aussi d'une **fiscalité additionnelle sur les ménages** (taxes d'habitation et foncières) avec des taux intercommunaux unifiés immédiatement à l'échelle de son territoire.

Pour limiter l'impact sur les ménages, il a été retenu le principe volontariste de « **neutralité fiscale** » pour les contribuables, avec un ajustement à due concurrence des taux communaux. Ce qui a été fait en 2017-2018 et sera **conforté en 2019**, avec une **stricte stabilité de l'ensemble de nos taux**, tant intercommunaux que communaux.

Les pertes financières qui en résultent pour les communes sont **compensées par une attribution de compensation fiscale (ACF) de l'intercommunalité**<sup>15</sup> (cf. infra § 2.1.1.), qui ne peut réglementairement pas être indexée<sup>16</sup>.

## **1.4. Le programme de rénovation urbaine : nouvel axe d'intervention partenariale**

La compétence « **politique de la ville** » est transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les agents affectés par la ville à cette compétence lui sont également transférés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

En tant que signataire du contrat, la commune demeurera toutefois **étroitement associée au dossier du contrat de ville**. Elle en restera **un des principaux contributeurs**.

Une convention pour la programmation de rénovation urbaine sera prochainement signée pour être annexée à notre contrat de ville, qui prévoit pour la ville en 2019 :

13 Adopté par le conseil communautaire le 14 décembre 2017.

14 CLETC = commission locale d'évaluation des transferts de charges.

15 Révision libre des AC autorisée par l'art.1609 nonies C-V-1<sup>o</sup>bis du CGI, au vu d'un rapport de la CLETC (art.1609 nonies-IV du CGI).

16 Elle peut être corrigée (art.1609 nonies C-V-1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du CGI) lors des nouveaux transferts de charges, en cas de baisse des bases d'imposition de l'EPCI, s'il y a accord entre les membres et l'agglomération pour lui accorder plus de marge de manœuvre financière.

- la **construction de notre maison de l'enfance** ;
- **des espaces publics adjacents** ;
- **l'étude d'un programme de rénovation pour l'école du Val des Roses** (cf. infra § 2.4.1).

Cette convention permettra notamment de mobiliser :

- pour la construction de notre maison de l'enfance : 1,650 M€ de la région et 476 K€ du département ;
- pour la rénovation des bâtiments de Val Savoie Habitat (7,252 M€ de travaux projetés) : 900 K€ de l'ANRU et 1,658 M€ de l'agglomération .

### **1.5. La recherche active d'un partenariat pérenne avec nos financeurs externes**

Fin 2018, nous avons totalement consommé les aides inscrites aux :

- Contrat Ambition Région (rénovation de la résidence senior des 4 Vallées et construction du nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond) ;
- Contrat Territorial de Savoie (maison de l'enfance).

\*\*\*

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF) pour les services préexistants doivent faire l'objet d'un **nouveau contrat enfance jeunesse**, annoncé en réfaction de - **100 K€** pour 2019, avec des recettes attendues à hauteur de **705 K€** .

La CAF participe à contrario significativement au financement de (cf. infra § 2.4.1 et 2) :

- **notre maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire ;
- l'extension du bâtiment de notre centre socioculturel, qu'elle nous a demandée de réaliser, afin d'héberger un **nouveau relais CAF en centre-ville** et de développer les synergies avec nos services.

\*\*\*

Je vous rappelle que nous avons affecté depuis 2015 un agent à la **recherche de subventions**, qui est mutualisé avec notre agglomération.

Nous développons ainsi une **synergie étroite avec l'intercommunalité**, sachant que la majeure partie de nos conventions de financement valorisent aujourd'hui (voire ne retiennent que) les projets qui portent une **vision territoriale élargie**. Chacune de nos collectivités accroît aussi plus facilement son tissu relationnel, indispensable en ce domaine, tout en développant à moindre coût le savoir-faire de ses équipes.

Nous avons ici aussi récolté les fruits de notre démarche d'optimisation, avec de **nombreuses subventions significatives obtenues depuis 2015** (y compris dans le cadre de la nouvelle DSIL – cf. infra § 2.5.).

Grâce à cette nouvelle organisation, et une **implication forte de l'ensemble de l'équipe municipale**, nous avons construit de vrais partenariats, qui s'inscrivent dans la durée, avec ces différents interlocuteurs.

Nous comptons donc sur le renouvellement de leur engagement à nos côtés en 2019, mais nous n'inscrivons naturellement les financements correspondants qu'**au fur et à mesure de leurs notifications**, pour respecter le principe général de sincérité de nos recettes.

\* \* \*

Nous avons également initié une démarche de **financement participatif** en 2018 pour notre programmation festivalière et les Albé'Games, avec une offre de **convention de mécénat pour l'opération « à chaque saison, son festival »**.

Cette démarche proactive sera poursuivie, et si possible renforcée, en 2019<sup>17</sup>.

Compte-tenu de la réduction progressive de nos marges de manœuvre financière, et de l'exigence de saine gestion des deniers publics, il nous **apparaît incontournable de développer cette forme de financement**.

Nos actions d'animation font partie des opérations les plus facilement éligibles, en ce qu'elles participent à l'attractivité de notre territoire, et donc de nos acteurs économiques.

Les rencontres régulières que nous organisons avec les acteurs économiques visent notamment à favoriser le développement de cette forme de partenariat public – privé, en tissant des liens pérennes entre la collectivités et ces acteurs.

<sup>17</sup> Les mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant à 60 % du montant de leur don, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires. Cet avantage fiscal, tout comme la qualification du don en mécénat, suppose le caractère désintéressé de l'opération par l'entreprise versante.

## 2. Les grandes orientations budgétaires de la municipalité pour 2019

### 2.1. Des recettes de fonctionnement chaque année plus réduites et plus rigides

#### 2.1.1. Suppression progressive de la TH et neutralité fiscale de nos taux pour le contribuable (chapitre 73)

##### La réforme de la TH et son impact sur nos ressources

Comme indiqué précédemment (cf. supra § 1.2.1), nous avons donc retenu le **principe d'une stricte neutralité du nouveau dégrèvement de TH** introduit par la loi de finances 2018 **pour les ressources du budget communal 2019**, comme en 2018.

##### Notre engagement réaffirmé en faveur de taux communaux stables

Je vous rappelle que nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014-2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux.

Nous conserverons cet objectif majeur en 2019, en vous proposant de voter en mars prochain, après l'agglomération (qui s'est positionnée en décembre dernier en maintenant ses taux pour 2019) :

- des **taux stables pour 2019** ;
- **qui respectent le principe de neutralité fiscale** retenu à l'échelle intercommunale (cf. supra § 1.3.2.).

Taux	2014-2016	2017-2019	
		Commune	Taux agglo
TH	16,29%	12,78%	9,00%
FB	24,37%	17,37%	7,00%
FNB	95,94%	75,26%	22,27%

*Pour mémoire, nous avons compensé en 2017 la hausse des taux intercommunaux par la baisse de nos propres taux d'imposition. L'agglomération nous compense la perte de ressource afférente par le biais d'une nouvelle **attribution de compensation « fiscale »**, qui devrait être gelée au montant notifié pour 2019, soit 2,466 M€.*

##### Nos produits d'imposition prévisionnels

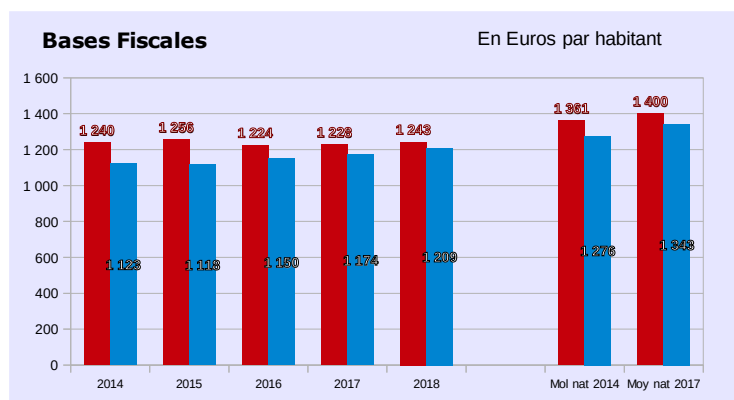
La **revalorisation forfaitaire de valeurs locatives** est basée sur l'inflation réellement constatée en n-1 depuis 2018, soit + 2,2 % en 2019, et non plus sur l'hypothèse d'inflation de l'année en cours<sup>18</sup>.

Nous retenons par défaut les évolutions suivantes, au vu de ce coefficient forfaitaire et des évolutions antérieures :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	Evol 18/17	Evol 19/18	Evol moy 14/18
TH	24 385 326	25 262 752	24 371 840	24 233 804	24 508 138	25 071 825	1,13%	2,30%	0,1%
FB	22 078 393	22 489 716	22 894 208	23 181 174	23 840 345	24 531 715	2,84%	2,90%	1,9%
FNB	37 149	36 417	37 563	40 531	41 220	41 632	1,70%	1,00%	2,6%
<b>BASES</b>	<b>46 500 868</b>	<b>47 788 885</b>	<b>47 303 611</b>	<b>47 455 510</b>	<b>48 389 703</b>	<b>49 645 172</b>	<b>1,97%</b>	<b>2,59%</b>	<b>1,0%</b>
	1,65%	2,77%	-1,02%	0,32%	1,97%	2,59%			

Nos bases d'imposition apparaissent toujours largement inférieures aux ratios nationaux de notre strate :

<sup>18</sup> +1,0 % en 2018, contre +0,4 % en 2017 et +1 % en 2016.



**Sur la période 2016-2018**, nous enregistrons une **baisse significative des produits de nos contributions directes**, qui est **compensée par de nouvelles ressources** (hormis en 2016), sachant que la réforme de la TH est totalement neutralisée par l'État :

- en 2016, l'État introduit une nouvelle exonération dite « demi-part des veuves » et nos produits des contributions directes baissent de 0,5 %, soit de 45 K€ ;
- en 2017, nos taux d'imposition sont réduits dans le cadre d'une gestion fiscale conjointe avec notre nouvelle agglomération.

Nos produits fiscaux baissent de 2,431 M€, mais nos ressources fiscales globales sont augmentées de 34 K€ grâce à la nouvelle attribution de compensation fiscale intercommunale (AC fiscale) ;

- en 2018, nos ressources fiscales globales augmentent de 92 K€ avec la dynamique des bases de FB et le maintien de l'AC fiscale.

### Les produits

	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	Evol 18/17	Evol 19/18	Evol moy 14-18
TH	3 972 370	4 115 302	3 970 173	3 097 080	3 132 140	3 204 179	1,13%	2,30%	-5,8%
FB	5 380 504	5 480 744	5 579 318	4 026 570	4 141 068	4 261 159	2,84%	2,90%	-6,3%
FNB	35 641	34 938	36 038	30 504	31 022	31 332	1,70%	1,00%	-3,4%
<b>PRODUITS</b>	<b>9 388 515</b>	<b>9 630 985</b>	<b>9 585 529</b>	<b>7 154 154</b>	<b>7 304 230</b>	<b>7 496 670</b>	<b>2,10%</b>	<b>2,63%</b>	<b>-6,1%</b>
<i>évolution en €</i>	<i>159 462</i>	<i>242 470</i>	<i>-45 455</i>	<i>-2 431 375</i>	<i>150 076</i>	<i>192 440</i>			
<b>AC Fiscale agglo</b>				<b>2 465 814</b>	<b>2 465 815</b>	<b>2 465 815</b>			
<b>SOLDE</b>	<b>9 388 515</b>	<b>9 630 985</b>	<b>9 585 529</b>	<b>9 619 968</b>	<b>9 770 045</b>	<b>9 962 485</b>	<b>1,56%</b>	<b>1,97%</b>	<b>1,0%</b>
<i>évolution en €</i>	<i>159 462</i>	<i>242 470</i>	<i>-45 455</i>	<i>34 439</i>	<i>150 077</i>	<i>192 440</i>			

Pour 2019, nous espérons des **produits de fiscalité directe locale de 7,497 M€**, en hausse grâce à la seule dynamique de nos bases d'imposition, mais toujours **largement inférieurs aux ratios** :

\*\*\*

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées historiquement à la Co.RAL, appelé « attribution de compensation » s'établissait à 6,888 M€.

Elle a évolué en 2017 sous l'effet des transferts de compétences pour s'élever à 6,684 M€. Ce montant devrait être maintenu à l'identique pour l'année 2018.

Nous bénéficions par ailleurs, comme sus-évoqué de la nouvelle AC fiscale depuis 2017, d'un montant de 2,466 M€, qui devrait elle aussi demeurer inchangée en 2019.

#### **2.1.2. Les autres impôts et taxes (chapitre 73)**

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation 2018** est prévue par prudence à **604 K€**, bien que son produit 2018 dépasse les 640 K€.

Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, mais favorable pour Albertville depuis 2015. En 2017, une opération de cession exceptionnelle entre agents économiques nous a rapporté 353 K€ de produits.

Nous espérons toutefois que nos actions en faveur du développement économique se traduisent une nouvelle fois par des produits bien supérieurs à ces prévisions prudentes.

\* \* \*

Pour ce qui concerne les autres produits de droits, impôts et taxes, leur montant est prévu globalement à l'instar de ce qui a été perçu en 2018.

\*\*\*

Au total, nos **produits des impôts et taxes devraient s'élever à 17,204 M€** au budget primitif 2019.

Recettes en K€	2016	BP 2017	2017	2018	2019p	Evol BP19/CA18
Contributions directes	9 607	9 607	7 161	7 363	7 497	134
Attributions de compensation	6 888	6 738	9 149	9 149	8 389	-760
<b>Sous-total CD-ACF</b>	<b>16 495</b>	<b>16 345</b>	<b>16 310</b>	<b>16 512</b>	<b>15 886</b>	<b>-626</b>
Droits de mutation	536	430	955	642	604	-38
Autres impôts et taxes	846	822	805	607	714	107
<b>Chap.73 Impôts et taxes</b>	<b>17 877</b>	<b>17 597</b>	<b>18 070</b>	<b>17 061</b>	<b>17 204</b>	<b>143</b>
	1,33 % CA à CA	-0,76 % BP à BP	1,08 % CA à CA	-5,58 % CA à CA	0,84 % CA à BP	

### 2.1.3. Le total des recettes de fonctionnement

Nous tablons sur des **produits des services et du domaine stables** (chapitre 70) à **1,185 M€**.

\* \* \*

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles pourraient atteindre au total environ **23,215 M€** au budget primitif 2019, en réfection de - 350 K€ sur le BP 2018 du fait essentiellement de la réfaction prévisionnelle de notre attribution de compensation (transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire), sous les réserves formulées à plusieurs reprises quant à la justesse de nos prévisions à ce stade :

Recettes en K€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Projet CA 2018	Projet BP 2019	Evol BP19 / BP18	Evol BP19 /CA18
Chap.73 Impôts et taxes	17 877	18 070	16 711	17 761	17 204	493	-557
Chap.74 Dotations et participations	4 847	4 732	5 210	4 612	4 483	-727	-129
Chap.70 Produits des services et du domaine	1 244	1 257	1 168	1 247	1 185	17	-62
Autres opérations réelles	1 915	1 256	476	583	241	-235	-342
<b>RECETTES RELLES FONCTIONNt</b>	<b>25 883</b>	<b>25 315</b>	<b>23 565</b>	<b>24 203</b>	<b>23 215</b>	<b>-350</b>	<b>-988</b>
<b>Hors cessions patrimoniales</b>	<b>2,09 %</b>	<b>-2,19 %</b>	<b>-6,91 %</b>	<b>-4,39 %</b>	<b>-4,08 %</b>		

## 2.2. Des dépenses de fonctionnement au service d'une ville dynamique

### 2.2.1. Des charges de personnel - 1<sup>er</sup> poste de dépense - toujours maîtrisées pour conserver nos marges de manœuvre (chap.012)

La collectivité s'est engagée à poursuivre la maîtrise des frais de personnel, qui constitue toujours le 1<sup>er</sup> poste de dépense avec une **prévision budgétaire prudente à 11,730 M€** pour 2019, soit environ **56 % de nos dépenses** réelles de fonctionnement.

Parmi les grands sujets d'actualité du service des ressources humaines figure naturellement la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, avec un surcroît de travail et de responsabilité pour la collectivité.

Ce budget prévisionnel des ressources humaines tient compte :

- du **glissement vieillesse technicité** (G.V.T) (+ 0,9 % par an, soit environ **+ 100 K€ de charges annuelles** pour la commune à effectif constant) qui comprend à la fois :
  - les hausses d'échelons et d'avancements de grade ;
  - la promotion interne pour 2019 ;
  - le protocole parcours carrière et rémunération (P.P.C.R) qui, après une année d'interruption, aura des effets en 2019 (+ 153 K€). Il correspond à l'effort de transformation de prime en traitement indiciaire et à la revalorisation de certaines échelles

indiciaires.

- de **l'actualisation du régime indemnitaire** voté le 17 décembre 2018 (+ 35 K€ en 2019) : qui s'appuie sur les fonctions exercées (le « poids du poste » et non plus uniquement sur le grade de l'agent), avec une équité de rémunération entre femmes et hommes.
- des remplacements d'agents et des créations de poste envisagés (**un technicien bâtiment, un technicien informatique, un webmaster, un renfort à la cuisine centrale,...**).

Nous poursuivrons nos efforts de saine gestion en 2019, tout en recherchant des solutions innovantes pour des services performants et de bonnes conditions de travail, grâce notamment à :

- **l'analyse des besoins des services** au vu des départs (remplacement ou non, prise en compte de l'effet noria).

Cette analyse intègre les départs, le transfert des agents vers l'agglomération,...

Le remplacement des départs à la retraite est également étudié avec attention. 18 agents communaux peuvent notamment prétendre à un départ à la retraite en 2019 (dont 8 départs certains).

Nous avons le souci d'optimiser nos frais de personnel à l'échelle du territoire grâce à la mutualisation des ressources. Le transfert de la compétence action sociale (petite enfance et personnes âgées) au CIAS Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en est l'illustration.

Le dispositif des emplois d'été (à partir de 16 ans) sera reconduit afin d'accompagner les jeunes dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.

- **la gestion du temps de travail et la limitation des charges sociales :**

Il conviendra de tenir compte de l'actualité de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires.

*L'article 7 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 prévoyait qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les rémunérations dues au titre des heures supplémentaires et complémentaires bénéficieraient d'une exonération de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse. Le montant de la réduction sera égal au produit d'un taux fixé par décret et des rémunérations au titre des heures supplémentaires (décret en attente). Cette exonération n'est pas applicable à la CSG/CRDS qui restent dues. Elle ne s'applique pas non plus aux cotisations patronales.*

*La loi portant mesures d'urgence économiques et sociales avance l'entrée en vigueur de cette exonération au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et prévoit également leur défiscalisation dans une limite annuelle égale à 5 000 € (conformément à l'article 2).*

*Ces dispositions s'appliquent aux rémunérations versées à raison des heures supplémentaires et complémentaires réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*A titre subsidiaire, ce dispositif sera aussi applicable « aux éléments de rémunération versés aux agents publics titulaires et non titulaires au titre des heures supplémentaires qu'ils réalisent ou du temps de travail additionnel effectif ».*

*Toutefois, le dispositif nécessite la parution d'un décret (en attente) et certainement des circulaires de l'URSSAF et/ou de la DGAFP dédiées à l'instar du système mis en œuvre en 2007.*

Nous recherchons sans cesse le moyen de limiter les heures supplémentaires au strict nécessaire pour la permanence et la qualité des services publics.

La réflexion se poursuit par ailleurs sur l'opportunité de maintenir le dispositif actuel d'aménagement et réduction du temps de travail (A.R.T.T), avec l'objectif de privilégier ce qui favorise l'efficacité du travail et le présentisme des agents, dans l'intérêt du service et des usagers.

L'optimisation des charges sociales est recherchée continuellement en lien avec des cabinets conseils spécialisés en ce domaine.

- **la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, qui fait l'objet d'une actualisation annuelle (répertoire des emplois présents, bilan des compétences disponibles, besoins futurs en emplois et en compétences).
- **la poursuite de l'optimisation de la couverture de notre risque statutaire**, opérée en 2017 avec de nouveaux contrats d'assurance, groupés à l'échelle intercommunale, et l'option d'une auto-couverture du risque de congé pour maladie ordinaire.
- **la santé, sécurité et conditions de travail des agents**, qui font toujours l'objet d'une attention particulière.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en lien avec le conseiller de prévention intercommunal, a finalisé le document unique de la collectivité en 2017.

Il reste à finaliser en 2019 certains plans d'actions prévention, qui permettront de lutter contre l'absentéisme et de faire baisser encore notre taux d'accident du travail.

Pour information, le taux d'accident du travail (A.T) est passé de 3,98 % en 2018 à 3,18 % en 2019. Cette baisse du taux AT devrait se traduire par une économie de 13 K€ en 2019.

Pour l'amélioration continue des conditions de travail et du bien-être au travail de nos agents, il est notamment prévu de :

- regrouper les services de la direction des services techniques avec ceux du centre technique municipal (C.T.M) ;
  - réviser le Plan de circulation du C.T.M ;
  - réagencer les ateliers menuiserie et parc auto ;
  - créer de nouveaux vestiaires ainsi qu'un réfectoire.
- Il conviendra de rester attentif aux questions d'**égalité homme/femme** et à la **lutte contre les discriminations** pour lesquelles nous ne rencontrons pas de problème significatif à ce jour.

Pour 2019, il conviendra de tenir compte enfin :

- de la revalorisation du **SMIC : +1,5 %** au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (+ 1,24% au 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;
- du **projet de réforme des retraites**, qui vise un système universel, en remplacement de la quarantaine de régimes actuels, avec un possible alignement des retraites du public sur le privé. Cette refonte pourrait entraîner des changements de stratégie d'évolution de carrière pour certains agents, comme le report de leurs départs en retraite.

En K€	2015	2016	2017	Projet CA 2018	Evol 18/17	Evol moy 15-18
- 641 rémunérations	7 654	7 829	7 787	7 621	-2,1%	-0,1%
- 645 charges sociales	3 123	3 232	3 208	2 946	-8,2%	-1,9%
- 6455 cotisations assurances	346	347	260	248	-4,6%	-10,5%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	146	144	143	140	-2,1%	-1,4%
- divers	129	109	112	152	35,7%	5,6%
<b>Ville</b>	<b>11 398</b>	<b>11 661</b>	<b>11 510</b>	<b>11 107</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-0,9%</b>

En K€	Hypothèses d'évolution 2019	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Projet CA 2018	BP 2019p	Evol BP19 / CA18
. Revalorisation du point d'indice	-						
. Revalorisation du SMIC (5 agents)	1,5 % au 1 <sup>er</sup> janvier						
. Régime indemnitaire	-						
. Effet GVT	0,90%						
. Protocole PPCR							
<b>Rémunérations et charges</b>		<b>11 061</b>	<b>10 995</b>	<b>11 237</b>	<b>10 569</b>	<b>11 179</b>	<b>610</b>
<b>Primes d'assurance</b>		<b>347</b>	<b>260</b>	<b>241</b>	<b>248</b>	<b>255</b>	<b>7</b>
. CDG							
. CNFPT							
<b>Cotisations CNFPT CDG</b>		<b>144</b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>140</b>	<b>146</b>	<b>6</b>
<b>Divers</b>		<b>109</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>
<b>Chap.012 Charges de personnel</b>	<b>invariant par prudence</b>	<b>11 661</b>	<b>11 510</b>	<b>11 730</b>	<b>11 107</b>	<b>11 730</b>	<b>623</b>
		<b>-0,18 %</b>	<b>-1,29 %</b>	<b>0,57 %</b>	<b>-3,50 %</b>	<b>0,00 %</b>	
<b>Chap.013 Atténuation de charges*</b>	-	<b>298</b>	<b>217</b>	<b>177</b>	<b>126</b>	<b>100</b>	<b>-26</b>
<b>Chap 70 Refacturations aux tiers**</b>		<b>298</b>	<b>320</b>	<b>294</b>	<b>299</b>	<b>194</b>	<b>-105</b>
<b>Charges nettes de personnel pour le budget principal</b>		<b>11 065</b>	<b>10 973</b>	<b>11 259</b>	<b>10 682</b>	<b>11 436</b>	<b>754</b>
		<b>3,24 %</b>	<b>-0,83 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>-2,65 %</b>	<b>1,57 %</b>	

nd : non déterminé

\* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

\*\* budgets annexes, EPCI, autres tiers, en cours de rattachement pour 2016

### **2.2.2. Des achats et prestations de services orientés vers la rationalisation et l'innovation (chapitre 011)**

Nous prévoyons de **reconduire prudemment notre poste d'achat de fournitures et de prestations** (chapitre 011) à son montant antérieur, soit **environ 5,130 M€**, comme au budget primitif 2018.

### **Assurer la transition énergétique pour un territoire respectueux de l'environnement et résilient et faire face au coût des énergies :**

Le coût de nos **énergies et fluides** est évalué à **1,474 M€** pour 2019, soit 29 % de nos achats, contre 1,380 M€ en 2018.

Notre plan d'action pour la rénovation thermique de nos bâtiments devrait nous permettre de faire des économies significatives à terme, sachant que leur consommation d'énergie est estimée à 977 K€.

### **Offrir des services publics de qualité pour un cadre de vie agréable et attractif :**

Pour que notre ville soit dynamique, il faut qu'elle soit agréable et attractive. La qualité de nos services publics joue un rôle majeur en la matière.

\*\*\*

Nous mettrons particulièrement **l'accent en 2019 sur ceux qui sont offerts à notre jeunesse** :

- Maintien de l'ensemble des crédits de **fonctionnement des écoles** (166 K€ au chap.011), avec le souci permanent d'accompagner la **réussite éducative** de tous nos jeunes.

Nous consacrerons 78 K€ aux dispositifs HPC - *harmonisation des pratiques culturelles*, pôle et REP - *réseau d'éducation prioritaire*.

Des crédits seront par ailleurs dédiés à **l'entretien et la modernisation de nos bâtiments scolaires** (plan annuel de gros entretien, raccordement au réseau de chaleur urbain, rénovation et développement des outils numériques,...).

Centre ville



Saint-Sigismond



Louis-Pasteur



Plaine de Conflans



Champ de Mars



Val des Roses



- **Confort de la vie familiale** grâce à la variété et la qualité de nos **services périscolaires** : 663 K€ au chap.011
  - Amélioration continue de la **qualité des repas servis dans nos cantines scolaires** (cf. infra §.2.2.4) et effort financier important consenti pour ce service (410 K€ au chap.011 sans compter les charges de personnel, 233 K€ de participation des familles et 121 K€ de subventions)
  - Meilleur confort de vie pour les enfants de l'école de Saint-Sigismond fréquentant la cantine scolaire avec la **fin des trajets en bus** d'ici la fin de l'année, une fois construit le nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond,



- **Accueil périscolaire** avant et après la classe, y compris une offre de garderies,
- Effort conséquent en faveur du **sport scolaire**, avec la volonté renouvelée de promouvoir les activités pouvant être pratiquées dans notre environnement montagnard (notamment le ski).  
Cette offre est complétée par le dispositif **Croc'ski** pendant les vacances d'hiver, pour les enfants et jeunes qui veulent s'initier ou se perfectionner au ski ou au surf.
- Qualité de l'accueil sur les temps de loisirs, avec notamment une **École Municipale du Sport** (EMS) qui a **rouvert toute la journée du mercredi** pour harmoniser son fonctionnement avec le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, et permet aux enfants de découvrir des pratiques sportives et les clubs associés,
- **Nouvelle offre de mini-camps et veillées** par notre centre de loisirs,
- Une offre spécifique d'**accueil et d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans**, qui sera coordonnée cette année par le secteur enfance jeunesse pour plus de lisibilité et d'efficacité.

Le service proposera une nouvelle édition des **Albé'Games**, raid-aventure ouvert aux 12/15 ans, tourné vers la découverte, avec pour leitmotiv la convivialité, le défi et l'entraide.

\* \* \*

Nous souhaitons également amplifier la **dématérialisation de nos process et services** et profiter des nouvelles opportunités offertes par les «**villes intelligentes**» dans les différents secteurs de notre action publique.

Nous serons cependant **attentifs à ne pas accroître la fracture numérique** qui fragilise certains de nos concitoyens.

En 2019, cette numérisation concernera notamment :

- une offre variée de modes de paiement de nos services publics ;
- le respect des nouvelles obligations réglementaires en matière budgétaire et comptable (extension de la dématérialisation des factures, visa électronique de nos opérations comptables pour la dématérialisation totale de la chaîne comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier) ;
- la prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

#### **Soutenir le dynamisme commercial de notre centre-ville :**

Ce dynamisme constitue l'un de nos objectifs économiques prioritaires, en concertation avec l'agglomération, mais également les chambres consulaires et la Banque des Territoires au travers du dispositif régional MG2T de soutien au management des centre-villes<sup>19</sup>.

Notre action en ce domaine prendra les formes suivantes en 2019 :

- **assistance et conseil aux commerces :**  
En raison des travaux lourds qui se dérouleront dans notre principale artère commerçante en 2018-2019, nous avons souhaité accompagner les commerces pour réduire l'impact que pourront avoir ces travaux sur leur activité.  
Nous avons ainsi confié depuis l'année dernière une mission d'assistance et de conseil aux commerces concernés et volontaires, pour les aider à adapter leur offre et accompagner leur transformation en s'ouvrant au commerce en ligne. Cette assistance sera poursuivie.
- «**boîtes à commerces**»<sup>©</sup> :  
La Chambre de commerce et d'industrie de Savoie a mis sur pied ce dispositif, soutenu par la Caisse des Dépôts, Groupama et la Banque Populaire, pour :
  - accompagner des créateurs dans la concrétisation de leurs projets de commerce en centre-ville<sup>20</sup> ;
  - leur permettre de les tester pendant au moins un an dans des conditions optimales, puis de s'installer si le test est concluant ;

<sup>19</sup> Ce dispositif nous accompagne du fait de notre sélection suite à appel à projet pour le lancement des démarches de management de centre-villes.

<sup>20</sup> Un collège d'experts est mis en place et offre au créateur un solide accompagnement interprofessionnel.

- et contribuer également à redynamiser les centres-villes.

Un partenariat lie la CCI de Savoie, la ville d'Albertville et la SODES SA<sup>21</sup> depuis 2018, pour la mise en place de ce dispositif place de l'Europe.

Un appel à candidature a été ouvert en 2018 avec 2 offres retenues et 1 ouverture intervenue<sup>22</sup>. Un autre devrait être lancé à compter d'avril 2019.

- **soutien au projet de structuration des commerces :**

La structuration des commerces, en tant qu'interlocuteurs privilégiés d'un management de centre-ville, apparaît souhaitable sur notre territoire (plan d'action conduit avec MG2T/management de centre-ville) : étape préalable indispensable à la mise en place d'une démarche participative pour le dynamisme de notre centre-ville, qui réunirait ville, chambres consulaires et acteurs concernés de la vie locale. La CCI de Savoie accompagne les réflexions de nos acteurs économiques.

- **compteurs de flux de circulation :**

Nous équiperons les principaux points de passage du centre-ville en compteurs de flux piétons (voire 2 roues et véhicules pour certains) pour en mesurer l'importance et l'évolution, en comprendre les ressorts (horaires, météo, animations,...) et fournir des données fiables pour les aménagements urbains.

Je vous rappelle que cette acquisition se fera par le biais d'un groupement d'achat coordonné par la CCI de région (plan d'action conduit avec MG2T/management de centre-ville).

- **1<sup>er</sup> test de « place making » éphémère sur la place de l'Europe :**

Nous étudions la possibilité d'aménager de manière éphémère cette place au printemps 2019, en lien avec les participants au festival des jardins alpestres, pour une réappropriation de cet espace urbain.

Ceci afin de soutenir le dynamisme commercial de notre centre-ville et de renforcer son attractivité (plan d'action conduit avec MG2T/management de centre-ville).

### **Mettre en valeur ce cadre de vie privilégié :**

Nous souhaitons une nouvelle fois valoriser notre bassin de vie albertvillois et son cadre de vie privilégié, avec des animations déclinées tout au long de l'année. Le cahier des charges à respecter est le suivant :

- **respect des valeurs de notre territoire : l'accueil et le partage, la protection de l'environnement ;**
- **exigence d'une offre de grande qualité**, pour l'image de marque de notre territoire et la pérennité de nos festivals ;
- **proximité et accessibilité**, pour qu'elles profitent à un large public ;
- **maîtrise des coûts.**

Nous avons également fait le choix de ne pas reconduire systématiquement les animations de l'année précédente (comme par exemple les animations médiévales), et de les revisiter chaque année (comme par exemple le parc d'hiver), notamment pour maîtriser nos dépenses et renouveler l'intérêt du public.

\*\*\*

Nous attendons de nouveau le **soutien de nos partenaires publics traditionnels** pour cofinancer ces animations : notre agglomération Arlysère, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie, l'Assemblée des Pays de Savoie.

Des **partenaires privés** sont également attendus en nombre, dans le cadre de notre démarche de **financement participatif** (cf. supra § 1.5). Ce mécénat s'est élevé à 20 K€ de recettes en 2018, intégralement reversées au profit du festival de jazz et du Grand Bivouac. Nous n'inscrirons naturellement ce type de recettes au budget qu'une fois les dons réceptionnés.

Certains de ces événements procureront également des **recettes directes** (locations d'espaces, prix d'entrée,...).

21 Promoteur constructeur propriétaire des locaux commerciaux de la place de l'Europe.

22 Commerces ouverts : Carré Noir – artisan chocolatier glacier, ouverture prochaine : Destosketbroc – économie circulaire.

\* \* \*

Notre calendrier d'animation repose sur 4 temps forts récurrents, qui rythment l'année :

## 1 saison, 1 festival



### Festival des jardins alpestres

2<sup>ème</sup> édition les 18 et 19 mai

Il vise à **renforcer le lien entre l'homme et le patrimoine végétal alpestre** à travers la création de jardins éphémères, mais aussi différentes rencontres et animations pour mieux connaître l'environnement local et échanger sur les usages du végétal (ateliers, balades, causeries, expositions,...). Le thème retenu pour 2019 sera celui des « Saveurs de montagne ».

Coût prévisionnel : 55 K€.



### Festival de musique :

#### - Festival des musiques militaires

42<sup>ème</sup> édition du 5 au 7 juillet

#### - Albertville Jazz Festival

5<sup>ème</sup> édition du 20 au 27 juillet

Nous subventionnons tous les ans les organisateurs de ces deux festivals (respectivement le Comité des fêtes et Jazzbertville), qui rencontrent un succès qui ne se dément pas (5 000 spectateurs pour les musiques militaires, 8 000 pour le jazz).

Le festival des jardins alpestres sera notamment repensé en lien avec de nouveaux partenaires. Des opérations devraient être conduites avec le mouvement citoyen d'agriculture urbaine participative « **Incroyables Comestibles** » dans différents espaces publics, et en vue d'un place making de la place de l'Europe.



### Grand Bivouac

18<sup>ème</sup> édition du 17 au 20 octobre

Devenu le **n°1 des festivals documentaires de voyage en France**, nous poursuivons notre important partenariat logistique et financier à l'organisateur de ce RDV incontournable (110 RDV, près de 80 invités et plus de 34 000 entrées chaque année).



### Neige et Glace

5<sup>ème</sup> édition en novembre

Ce festival relève d'une **ambition économique et sportive** :

- proposer un temps fort d'animation en centre-ville pour **lancer la saison hivernale, et contribuer à enrayer la baisse des pratiques sportives hivernales** par les habitants du bassin.  
Sachant que l'économie de « la neige » occupe une part fondamentale et structurante de notre économie locale, et que la clientèle locale est essentielle à la stabilisation de l'activité des stations, le festival leur permet de promouvoir leurs offres auprès d'elle ;
- **promouvoir l'emploi local** en présentant les formations et métiers de la montagne ;
- **encourager la pratique sportive par le plus grand nombre** par une animation ludique et accessible.

Simple journée d'animation en 2015, Neige et Glace prend dorénavant ses quartiers en centre-ville pour toute une semaine, en transformant **Albertville en station de montagne éphémère**.

Depuis 2018, le festival valorise également **les nouveaux phénomènes culturels qui contribuent à la promotion du ski** (en 2018 : Fashion Night, performances artistiques, programmation coordonnée avec le White festival à la Halle Olympique).

Coût prévisionnel : 30 K€.

\* \* \*

D'autres temps forts sont également inscrits à l'agenda 2019 :

### Autres temps forts des animations 2019



**Championnat de France des sports de boules lyonnaises**  
du 12 au 14 juillet

Nous accueillerons ce tournoi à la Halle Olympique, avec l'agglomération Arlysère. Une belle occasion de faire rayonner notre territoire et nos acteurs économiques, dans un nouveau domaine sportif.  
Coût prévisionnel : 57 K€.



**Étape du Tour**  
le 21 juillet

29<sup>ème</sup> édition avec 135 km entre Albertville et Val Thorens, pour la ligne d'arrivée la plus haute dans l'histoire de cette épreuve cyclo-sportive.  
Coût prévisionnel : 140 K€.  
L'Assemblée des Pays de Savoie devrait nous soutenir financièrement.



**Tour de France**  
le 28 juillet

La 20<sup>ème</sup> étape aura lieu chez nous (4<sup>ème</sup> année consécutive d'accueil du Tour de France), compte-tenu du succès populaire et médiatique des précédentes éditions.  
Coût prévisionnel : 120 K€.  
L'Assemblée des Pays de Savoie devrait nous soutenir financièrement.



**Parc d'hiver**  
2<sup>ème</sup> édition de décembre 2019 à janvier 2020

Nous renouvellerons cette animation à destination des familles, avec le maintien de certaines structures ludiques installées pour Neige et Glace (piste de luge et patinoire), dans un souhait de réduction des coûts et d'impact environnemental.  
Coût prévisionnel : 49 K€.



**50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Winnenden (Allemagne)**

Coût prévisionnel : 35K€.

#### **2.2.3. Une action sociale revisitée (chap.65)**

**L'aide sociale stricto sensu continue de relever du centre communal d'action sociale** (cf. supra § 1.3.1).

**La subvention communale** à lui verser est estimée, en première approche à **100 K€, contre les 820 K€** au stade du budget primitif 2019, tout en sachant que le différentiel devrait être défalqué en cours d'année de notre attribution de compensation. Cette évolution n'impacterait donc pas notre capacité d'épargne.

\* \* \*

Par ailleurs, nous élaborerons cette année le **nouveau contrat d'animation globale de notre centre socioculturel (CSC)**, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux.

La réalisation d'un point info relais CAF en extension de la maison Aubry (qui accueille déjà le CSC en centre-ville), nous permettra d'assurer des permanences communes d'accueil du public et de réorganiser nos services.

Le CSC poursuivra par ailleurs ses actions et ateliers : médiation d'adultes-relais, ateliers et sorties pour les familles, accompagnement de projets portés par des jeunes, animation du conseil municipal jeunes, présence de proximité dans nos quartiers, reconduction des fêtes de saison et du parc du Val des Roses.

Le service intégrera un agent de médiation-animation le 1<sup>er</sup> février, dans le cadre d'un contrat « parcours emploi compétence » (nouveau contrat aidé proposé par l'État).

#### **2.2.4. Un accompagnement indéfectible à la vie associative (chap.65)**

**Nous continuerons à soutenir nos 300 associations** pour que le lien social demeure l'un des traits essentiels de notre cité.

Nous portons cependant un regard vigilant aux demande formulées par les associations, afin de vérifier l'intérêt communal de leur projet et la réalité de leur besoin de financement.

Dans l'attente de l'examen des demandes de soutien financier pour 2019, je vous propose de reconduire la somme habituelle de **740 K€ au budget primitif pour les subventions aux associations**, en sachant que :

- des subventions pourront être allouées par la commune dans le cadre du plan d'action du contrat de ville pour 2019, qui sera défini par le comité de pilotage en mars prochain ;
- le transfert de l'action sociale d'intérêt communautaire à l'agglomération entraînera l'arrêt des subventions du groupe communal (ville et son CCAS) pour les projets relevant de cette compétence.

Nous estimons pour l'heure à environ 10 K€ l'enjeu financier correspondant à l'arrêt de nos subventions aux associations et à 40 K€ celui du financement (compte 6745) de la SCIC SPAD (Service Présence A Domicile).

Dans l'attente de l'examen de ces subventions par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, et d'un positionnement quant à leur répercussion ou non sur notre attribution de compensation, nous retenons l'hypothèse d'une neutralité budgétaire de cette question : l'enveloppe des subventions aux associations reste inchangée, tout comme celle de notre attribution de compensation.

Nous pourrions être amenés à revaloriser cette enveloppe de 740 K€ en cours d'année:

- si des demandes le justifient pour des projets nouveaux ;
- et au vu des recettes de notre campagne de financement participatif (cf.supra § 2.2.2) :

Subventions aux associations	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Crédits ouverts au budget	931 000	961 000	945 000	740 000	740 000	740 000
Crédits consommés	951 463	863 221	943 740	780 641	759 843	
<i>Dont Maison du tourisme</i>	175 189	176 000	176 000	0	0	
<i>Dont CAPS</i>			15 000	0	0	
<i>Dont subv exceptionnelles non reconduites</i>			15 000	0	0	
<i>Dont autres associations</i>			737 740	780 641	759 843	

Je vous rappelle par ailleurs que la subvention versée antérieurement à la maison du tourisme est assumée depuis 2017 par l'agglomération (176 K€). Quant au CAPS, il a opté depuis 2017 par un soutien sous forme de prestations de services d'entretien des espaces publics (marché public avec clauses d'insertion sociale) plutôt que de subvention (15 K€ en 2016).

#### **Une attention particulière portée au projet national de nouvelle gouvernance du sport :**

Compte-tenu de l'importance que revêt le sport pour notre ville, nous serons **très attentifs à l'évolution du projet gouvernemental de nouvelle gouvernance du sport.**

Si une nouvelle Agence du Sport devrait être créée d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2019 pour « passer d'un État tutélaire<sup>23</sup> à un État partenaire »<sup>24</sup>, nous constatons la nouvelle réduction du budget alloué au sport par l'État (de 510 M€ en 2017 à 451 M€ en 2019).

Un nouveau **parlement du sport** devrait réunir à l'échelle régionale les fédérations sportives et les collectivités territoriales pour **décliner le projet sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes.**

23 Avec le CNDS - Centre National de Développement du Sport, qui devrait disparaître en 2020, remplacé par la nouvelle Agence du Sport.

24 Dixit M. Patrick Bayeux, auteur d'un rapport sur la gouvernance du sport remis en octobre 2018 à la ministre des sports.

Une nouvelle **conférence des financeurs** devrait ensuite répartir les missions et charges de chaque partenaire pour les 4 politiques publiques que sont :

- **le haut niveau** (avec l'objectif national de décrocher 80 médailles aux JO 2024) ;
- **les équipements sportifs structurels** ;
- **le sport professionnel** ;
- les inégalités d'accès à la pratique ou, autrement dit, **le développement du sport pour tous**.

\* \* \*

**Notre patrimoine sportif est important** et pèse lourd en termes d'exploitation et de maintenance, mais contribue largement à **l'image dynamique d'Albertville**, tout en faisant naturellement écho à son statut de ville olympique.

Notre projet de **nouvelle halle sportive** sur la ZAC du Parc Olympique (cf. infra § 2.4.4) répond à l'objectif de modernisation et d'optimisation de ce parc d'équipement sportif. La mutualisation de cet équipement entre clubs sportifs et public scolaire nous permettra d'en optimiser le fonctionnement.

L'implantation du **centre national de ski et de snowboard** sur notre territoire est un vrai plus pour cette image de marque et le rayonnement de notre ville. Nous avons étudié très en détail sa fonctionnalité avec la fédération française de Ski et opté en accord avec elle pour la mutualisation de certains de ces équipements, afin d'en réduire les coûts.

Par ailleurs, nous apportons une **attention toute particulière au développement de la pratique sportive** au travers de nombreuses actions :

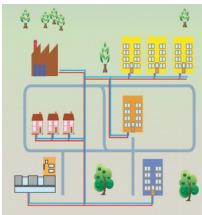
- une offre large et de qualité d'encadrement sportif pour la jeunesse (sport scolaire, École Municipale des Sports, loisirs sportifs périscolaires, soutien aux projets des jeunes par le centre socioculturel...) ;
- une offre originale d'École Municipale des Sports pour Adultes, qui encourage la pratique sportive du plus grand nombre ;
- un soutien important à nos associations sportives (mise à disposition gratuite des équipements sportifs, maison des associations, subventions, soutien matériel pour la promotion et l'organisation de leurs événements,...) ;
- un festival Neige et Glace qui promeut la pratique hivernale en montagne pour les résidents du bassin ;
- des événements sportifs d'envergure.


#### **2.2.5. Des projets structurants pour les services gérés au travers de budgets annexes (chap.65 et 67)**

Du fait de leur caractère industriel ou commercial, ou de leur assujettissement à la TVA, certains de nos services publics font l'objet d'une individualisation dans un budget annexe.

Ils participeront très significativement en 2019 aux défis que nous souhaitons relever :

- **la réduction de nos coûts énergétiques et notre transition énergétique pour un territoire plus résilient**, avec la construction de notre **réseau de chaleur urbain**.  
La chaleur produite proviendra à 88 % de l'exploitation du bois (plaquettes forestières et connexes de scierie), une énergie renouvelable disponible dans notre région, et une chaleur à un prix compétitif et surtout stable au regard des autres énergies.
- **la préservation de notre environnement** : la qualité de l'air sera significativement améliorée puisque le réseau de chaleur évitera la production locale de 6 300 tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour le chauffage. La cuisine centrale poursuivra à développer ses approvisionnements de proximité et de qualité.
- **le soutien au dynamisme économique de notre centre-ville**, avec notamment une politique favorable aux usagers fréquentant notre parking souterrain.
- **l'attractivité touristique de notre territoire** avec la Citadelle de Conflans.
- **la qualité de notre cadre de vie** avec le nouvel « **espace santé** » ouvert à l'Espace administratif et social (EAS) depuis 2018, pour lutter contre la pénurie de professionnels sur notre territoire, en leur offrant des conditions adaptées aux nouvelles pratiques plus collectives des praticiens.


<p><b>Réseau de chaleur</b></p> 	<p><b>Fin des travaux de construction du réseau et de sa chaufferie bois énergie</b></p> <p><b>Fonctionnement</b>  <b>Subvention communale à prévoir = 221 K€</b> au BP 2019, essentiellement au titre des frais financiers, contre 71 K€ au BP 2018 et 89 K€ au budget global 2018</p> <p><b>Investissement</b>  <b>Crédits de paiement 2019 = 2,449 M€</b> pour solde d'une autorisation de programme de 19,740 M€ HT.  Avance communale = 50 K€ à prévoir au BP 2019 pour couvrir le remboursement des 1ers emprunts avant la commercialisation du service</p>
---	---


<p><b>Cuisine centrale</b></p> 	<p><b>Hausse importante de son activité</b></p> <p>Compte-tenu de la sous-utilisation de sa capacité de production (750 repas/ pour une capacité de 1 000), la cuisine centrale était jusqu'à présent à la recherche de nouveaux clients pour optimiser sa gestion.</p> <p><b>En 2018, elle a livré 10 000 repas de plus sur un total de 113 800 repas</b>, avec la hausse constante de la demande des restaurants scolaires (+7%) et un nouveau client (le restaurant scolaire de la commune de Tours-en-Savoie 37 repas/j).</p> <p>D'ici 2020, le service fournira le nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond, la maison de l'enfance et certaines crèches de l'agglomération. Il devrait dès lors utiliser pleinement sa capacité de production, à équipement et organisation constants.</p> <p>Pour faire face à sa hausse d'activité, le service envisage le <b>recrutement d'un agent polyvalent</b> courant 2019.</p> <p><b>Amélioration continue de la qualité des repas...et baisse des coûts de production</b></p> <p>La réglementation<sup>25</sup> impose pour la restauration scolaire de service d'ici 2022 au moins 50 % de produits durables (dont les produits locaux) ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % pour les denrées bio.</p> <p>Soucieux d'améliorer la qualité du service, nous avons fortement augmenté la part des <b>produits bio</b>. Ils représentent <b>au moins 20 % de nos achats depuis 2017</b>.</p> <p>Nous avons également travaillé, à l'échelle du bassin, et en lien avec les producteurs et la Chambre des métiers et de l'Artisanat, au développement de notre approvisionnement en circuit court. Une convention a été signée à cette fin en 2016 (opération « bien manger »). <b>Les circuits courts représentent dès à présent 20 % de nos achats</b>.</p> <p>Pour pouvoir aller au-delà, les filières professionnelles doivent continuer se structurer pour pouvoir répondre à notre demande, tant en volume qu'en régularité de production. Il est à noter que de jeunes agriculteurs se sont installés sur le territoire d'arrière-pays, mais ils auront besoin de temps pour répondre aux besoins de la restauration collective.</p> <p>Contrairement à l'idée couramment répandue que les produits qualitatifs coûtent cher, nous avons constaté qu'ils nous ont <b>permis de réduire nos coûts de production</b>, puisque nous avons nettement moins de perte lors de la fabrication des repas (notamment pour la viande qui se rétracte moins à la cuisson).</p> <p><b>Vers la fin du plastique :</b></p> <p>La loi prévoit aussi l'interdiction du plastique en 2020 dans la restauration collective. La cuisine centrale réfléchit à la réduction de la part du plastique dans sa chaîne de fabrication-livraison. Ainsi, depuis 2016, elle livre les repas aux restaurants scolaires dans des bacs gastro-normes en inox et utilise des barquettes compostables.</p> <p><b>Fonctionnement</b></p> <p>La cuisine poursuivra par ailleurs sa démarche d'amélioration continue de gestion pour limiter ses coûts de revient.</p> <p><b>Pas de subvention communale</b> à prévoir au BP 2019, contre 48 K€ au BP 2018 et 0€ au budget global 2018.</p>
--	--


<p><b>Parking</b></p>	<p>Gestion confiée à un gérant, Indigo, depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.</p>
-----------------------	--


<sup>25</sup> Art.24 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim promulguée le 30 octobre 2018.



<p><b>souterrain de l'Hôtel de ville</b></p>	<p>Gratuité de la 1ère demie heure, puis du samedi de 8h30 à 19h30 depuis le 4 février 2017, pour favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville</p>
	<p><b>Fonctionnement</b> Dépenses d'exploitation d'environ 170 K€ pour des recettes d'exploitation de 120 K€. <b>Subvention communale à prévoir = 50 K€ au BP 2019,</b> contre 58 K€ au BP 2018 et 63 400 € au budget global 2018.</p> <p><b>Investissement</b> Des travaux de mise aux normes sont à prévoir à la charge du propriétaire cette année (notamment désenfumage), pour environ 50 K€. <b>Avance communale à prévoir = 40 K€ au BP 2019</b></p>

<p><b>Centre international de séjour</b></p> 	<p>L'association ULVF Vacances gère l'établissement depuis fin 2016 en tant que délégataire de service public. Elle le commercialise sous l'appellation « La Citadelle de Conflans », en tant qu'<b>hôtel 3 étoiles</b> depuis le 7 décembre 2017, <b>labellisé « accueil vélo »</b>. Elle a demandé le classement pour le label environnemental « clef verte » et cherche un partenaire pour proposer une activité de location de vélos à assistance électrique.</p> <p><b>La clôture du budget annexe dédié est envisagée</b> en cours d'année, puisque les dépenses de rénovation prévues au contrat de concession sont à présent achevées. La gestion des opérations restant à la charge de la commune se ferait ensuite au sein du budget principal.</p>
	<p><b>Fonctionnement :</b> Versement d'une redevance de 61 K€ par an à Val Savoie Habitat au titre d'un BEA pour le bâtiment. Paiement de charges d'intérêt pour les travaux du hall d'entrée (8 K€). Notre délégataire nous verse une redevance, ventilée entre une part fixe de 3 K€ HT et une part variable de 0,2 % du résultat brut d'exploitation HT (non versée en 2018 du fait d'un résultat déficitaire). <b>Reste à charge de la commune = 63 K€,</b> contre une subvention communale de 64 300 € au BP du budget annexe en 2018 et de 56 700 € à son budget global 2018.</p>

<p><b>Locaux professionnels loués</b></p>	<p>Poursuite de l'aménagement de l'<b>espace santé</b> dans les locaux de l'EAS avec une 2<sup>ème</sup> tranche portant sur les 400 m<sup>2</sup> libérés par la Mission Locale Jeunes, lorsque celle-ci aura intégré la maison Mathias rénovée.</p> <p>Ce budget annexe regroupe également les opérations de gestion du Centre des finances publiques, du centre de ski et de snowboard et divers locaux loués à des professionnels.</p>
	<p><b>Fonctionnement :</b> <b>Subvention communale à prévoir = 170 K€</b></p> <p><b>Investissement :</b> Les travaux d'aménagement du pôle de santé sont estimés à ce stade à 100 K€ pour la nouvelle tranche 2019. <b>Avance communale à prévoir = 100 K€ au BP 2019</b></p>

<p><b>Opérations d'aménagement</b></p> 	<p>La totalité des lots de l'entrée Sud des Chasseurs Alpins est vendue depuis 2017 et des travaux de VRD ont été réalisés par la ville à leurs abords.</p> <p>Nous étudions avec le département de la Savoie un nouvel aménagement de l'entrée Sud, et notamment du carrefour avenues Jean Jaurès/avenue des chasseurs Alpins/Pont du Mirantin.</p> <p>Les travaux de VRD restant à réaliser par la ville aux abords des lots font partie du périmètre étudié. Nous prévoyons 10 K€ pour les seules études sus-visées.</p>
	<p><b>Fonctionnement :</b> Subvention communale = 10 K€ à prévoir au BP, à réduire voire annuler en cours d'année</p> <p><b>Investissement :</b> Avance provisionnelle = 10 K€ au BP, à réduire voire annuler en cours d'année</p>

## 2.2.6. Le total des dépenses de fonctionnement

Notre contingent du **service départemental de service incendie et secours** est notifié à **994 K€** (976 K€ en 2016, soit +1,9 % - chap.65).

\*\*\*

Pour ce qui est de nos **charges financières** (chap.66), l'année devrait rester marquée par un accès facile au crédit pour les communes, à des taux qui demeureraient historiquement bas, même s'ils sont attendus en légère hausse du fait de leur niveau inférieur à l'inflation et la croissance économique mondiale<sup>26</sup>.

Nous espérons également bénéficier des **prêts spécifiques de la CDC** pour nos opérations de transition énergétique et d'aménagement urbain.

Nos charges sont évaluées à ce stade prudemment à **786 K€**, contre 763 K€ en réalisation 2018, compte-tenu d'une provision pour les emprunts à souscrire courant 2019. Nous pourrions affiner cette prévision à l'occasion du budget primitif.

\*\*\*

Nos dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever sous ces différentes hypothèses à environ **20,926 M€** au budget primitif 2019, soit à un montant en retrait de **- 828 K€ sur le BP 2018**.

Cette stabilité résulte de :

- notre effort de maîtrise de nos charges de personnel et de gestion courante ;
- et du transfert de charges de l'action sociale d'intérêt communautaire à notre agglomération, estimé à ce stade à - 760 K€<sup>27</sup> pour le budget primitif 2019 :

Dépenses en K€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Projet CA 2018	Projet BP 2019	Evol BP19 / BP18	Evol BP19 /CA18
Chap.012 Charges de personnel	11 661	11 497	11 730	11 106	11 730	0	624
Chap.011 Charges à caractère général	5 015	4 780	5 134	4 875	5 130	-4	255
Chap.65 Autres charges de gestion courante	3 590	4 220	3 533	3 075	2 696	-837	-379
Chap.66 Charges financières	850	777	783	707	786	3	79
Chap.014 FPIC et divers	433	298	300	203	204	-96	1
Chap.67 Charges exceptionnelles	655	367	274	286	380	106	94
<b>DEPENSES RELLES FONCTIONNt</b>	<b>22 204</b>	<b>21 939</b>	<b>21 754</b>	<b>20 252</b>	<b>20 926</b>	<b>-828</b>	<b>674</b>
Hors résultat eau reversé Arlysère en 2018 pour 250 K€	2,56 %	-1,19 %	-0,84 %	-7,69 %	-3,81 %		
			BP/CA	CA/CA	BP/BP		

Nous prévoyons donc une **évolution de notre train de vie qui est largement inférieur au plafond de +1,2 % par an** qui nous est assigné par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Nous participons donc pleinement au redressement des comptes des administrations publiques.

*NB : les évolutions contrastées des crédits des chapitres 65 et 67 entre les BP et CA s'expliquent par la prise en compte en cours d'année des excédents antérieurs reportés, qui nous permettent de réduire à ce moment là les subventions allouées au CCAS et à nos budgets annexes. En 2016, nous avons également enregistré au chapitre 67, en cours d'année et non au BP, le rattrapage historique de la TVA sur notre concession de parking pour environ 300 K€. En 2018, la ville a reversé en sus 250 K€ de résultat historique du budget annexe de l'eau à Arlysère (dépense exceptionnelle), non pris en compte ici pour plus de lisibilité entre exercices.*

## 2.3. Notre niveau prévisionnel d'épargne

Au final, notre fonctionnement 2019 devrait être arbitré pour garantir un **effort d'épargne brute d'environ 2,450 M€ au budget primitif 2019**, supérieure aux 2,135 M€ du BP 2018 :

- 23,515 M€ de recettes ;

<sup>26</sup> La même prévision de hausse est faite depuis 3 ans par les milieux économiques, sans pour autant qu'elle se vérifie, mais cette situation atypique laisse toujours craindre une nouvelle crise financière.

<sup>27</sup> - 720 K€ subvention au CCAS et - 40 K€ à la SCIC SPAD.

- 22,064 M€ de charges.

## 2.4. Nos grands projets d'équipement

Nous projetons pour 2019, au budget primitif un **effort d'investissement conséquent** :

- **2,4 M€ HT pour le budget annexe du réseau de chaleur ;**
- **15,0 M€ pour le budget principal.**

Le plan de financement de ce programme d'équipement sera actualisé au fur et à mesure que nous dégagerons des marges de manœuvre budgétaire, notamment grâce à nos excédents antérieurs et aux subventions de nos partenaires.

### 2.4.1. Les opérations lourdes et pluriannuelles en cours (AP/CP)

Ces opérations en AP/CP devraient être révisées de **- 1,205 M€** au budget primitif du **budget principal 2019**, pour s'élever à **9,462 M€ de crédits de paiement 2019** :

N°	Objet	Montant AP pour DM1 2018	Révision BP 2019	Montant AP pour BP 2019	Réalisé antérieur hors RAR	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 187 323		1 187 323	1 185 836	1 487		
2015-01	Restaur. Église Conflans	399 342	16 538	415 880	342	294 600	74 738	46 200
2015-04	Equipements pour une « ville intelligente »	1 847 085	65 000	1 912 085	113 367	1 309 283	489 435	
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	193 767	670 000	863 767	32 821	75 746	705 200	50 000
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	900 450		900 450	332	59 320	460 104	380 694
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 654 185		2 654 185	2 039 262	614 923		
2016-02	Rénovation thermique des écoles	1 918 569	-1 631 000	287 569	287 569	0	0	0
2016-03	Aménagement urbain HDV	1 051 287	-540 284	511 003	5 940	380 063	125 000	
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	54 049		54 049	26 868	27 181		
2017-01	Réseaux centre aménagt rue République	5 611 236		5 611 236	1 470 099	3 144 028	997 109	
2017-02	Maison de l'enfance	7 566 000		7 566 000	518	1 630 682	5 291 087	643 713
2018-01	Point info relais CAF	897 665		897 665		193 665	704 000	
2018-02	Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond	751 000	214 636	965 636		350 000	615 636	
<b>TOTAL AP ville en cours ÉTTC</b>		<b>25 031 958</b>	<b>-1 205 110</b>	<b>23 826 848</b>	<b>5 162 954</b>	<b>8 080 978</b>	<b>9 462 309</b>	<b>1 120 607</b>

Ces dépenses seront couvertes à minima par les **subventions** déjà notifiées, dont le montant attendu dès le budget primitif 2019 est évalué à **2,898 M€** au regard des travaux concernés.

Le **solde du besoin de financement de ces AP/CP en cours** s'élève donc à ce stade à **6,556 M€**.

\* \* \*

Voici les principaux traits de l'actualité 2019 de ces opérations :

- **AP 2015-01 - Restauration des objets de l'église de Conflans et rénovation du clocher et de son escalier d'accès** : fin des travaux sur le clocher, avec des interventions complémentaires qui s'avèrent nécessaires. La restauration du retable du Rosaire est programmée.

Nous avons sollicité la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la fondation du patrimoine et le département de la Savoie et obtenu à ce stade 152 K€ de subventions et dons (pour une opération de 416 K€, soit 37 %) et espérons un complément de 33 K€ en cours d'année (nous aurions alors 44 % de subvention).

Je vous rappelle qu'une **souscription publique** a été ouverte en 2017 à ce titre, qui pourrait abonder ce plan de financement.

- **AP 2015-04 - Équipements pour une « ville intelligente »** : nous vous proposons de renommer ainsi cette opération (auparavant « extension du système de vidéo-protection et construction du GFU »), pour plus de lisibilité, puisqu'elle correspond à notre volonté de doter la ville en équipements pour une « ville intelligente »<sup>28</sup>.

Elle regroupe :

- la **construction du réseau passif de fibre optique**, déployé en groupement fermé d'utilisateurs (GFU), pour assurer les flux de circulation de nos données entre les différents outils de gestion des équipements publics et de gestion des données. Ce GFU constitue en quelque sorte « **l'épine dorsale** » de notre « ville intelligente ».
- l'installation de **différents outils connectés**, qui se raccordent au réseau GFU pour gérer nos services publics.

Nous pourrions ainsi piloter le réseau de vidéo-protection, le réseau de chaleur urbain, les

<sup>28</sup> Terme qui désigne usuellement une ville utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de ses services publics ou leur gestion, voire en réduire les coûts.

outils numériques des écoles, les bornes escamotables de Conflans et les accès au cimetière du Chiriac. Pour ces deux derniers objets connectés, le programme 2019 s'élève à 65 K€ en 2019, à ajouter au montant de l'AP/CP.

Nous bénéficions pour le système de vidéo-protection des subventions de l'État (FIPDr) pour 268 K€ et de la région pour 40 K€.

- **AP 2015-06 - Aménagement du bâtiment des services techniques** : cette opération couvre les travaux d'aménagement du bâtiment administratif qui doit abriter les services techniques après leur regroupement courant 2019, sur le site de l'actuel CTM.

Les abords extérieurs ont été partiellement aménagés pour faciliter le stationnement.

En 2019, nous prévoyons les travaux de réhabilitation/extension du bâtiment administratif (700 K€ maîtrise d'œuvre comprise) en tranche ferme, dès le budget primitif.

Des tranches optionnelles pourront être intégrées ensuite, d'une part pour la réhabilitation de la villa adjacente et des vestiaires du hangar principal (env. 300 K€), d'autre part pour le réaménagement et la sécurisation des abords extérieurs (env. 300 K€). Elles ne font pas partie à ce stade du périmètre de l'AP/CP.

- **AP 2015-07 - l'agenda d'accessibilité programmée** : la 4<sup>ème</sup> tranche sera lancée en 2019 pour les opérations qui ne seraient pas décrites dans des programmes complets de rénovation d'un bâtiment.

- **AP 2016-02 - Rénovation thermique des écoles** : cette opération sera clôturée à l'occasion du budget primitif 2019.

Dans le cadre de l'AMI pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, nous étudions en effet, avec nos prestataires de services et nos partenaires (Caisse des Dépôts et ADEME), le plan d'action de cette rénovation et ses modalités de réalisation.

Est ainsi envisagé un « **plan écoles** » de réhabilitation, mais également d'adaptation de nos bâtiments scolaires aux nouveaux besoins de l'école (dédoublage des classes, accès au numérique,...).

Des travaux seront réalisés sur certains de ces bâtiments dès 2019 sur des crédits classiques, dans l'attente de ce plan global (cf. infra § 2.4.3).

- **AP 2016-03 - Aménagement urbain de l'Hôtel de Ville** :

Une 1<sup>ère</sup> tranche d'extension de la **vélo-route des Pré-Alpes** a été réalisée en 2018. Nous en prévoyons un nouveau tronçon en 2019, entre le parking Léontine Vibert et la section réalisée (15 K€).

La **toiture du bâtiment des poids et mesures** sera rénovée en 2019 (60 K€).

Quant à l'**aménagement de l'entrée Sud**, il fera l'objet d'une **étude conjointe avec le département de Savoie** (50 K€). Dans l'attente de ses résultats, nous annulons les crédits antérieurement ouverts pour les travaux de VRD (590 K€).

Pour la véloroute, l'État nous a accordé 112 K€ dans le cadre de la convention TEPOS (territoire à énergie positive), la région 30 K€ et le département 38 K€.

Nous espérons 10 K€ de subvention de la DRAC en cours d'année pour les poids et mesures.

- **AP 2017-01 - Travaux de réseaux et réaménagement de la rue de la République** : les travaux reprendront le 4 février prochain pour 3 mois et demi.

- **AP 2017-02 - Construction de la maison de l'enfance** : les travaux devraient être achevés cette année pour une livraison en janvier 2020.

Pour l'heure, la région nous subventionne à hauteur de 1,650 M€ dans le cadre du contrat de ville, la Caisse d'Allocations Familiales de 982 K€, le département de 476 K€. Nous attendons 2,411 M€ de versement de ces subventions en 2019, qui pourront être inscrits dès le budget primitif.

La CAF nous a également accordé 560 K€ de prêts à taux 0 %.

- **AP 2018-01 - Construction du point-info relais de la CAF** : les travaux devraient être achevés cette année pour une mise en service en septembre 2019.

La CAF nous subventionne à hauteur de 500 K€ (dont 220 K€ attendus en versement en 2019) et nous a accordé 140 K€ de prêts à taux 0 %.

- **AP 2018-02 – Construction du nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond** : les travaux devraient être achevés cette année pour une mise en service fin 2019.  
L'État nous a accordé 203 K€ de subvention (FSIL – 120 K€ attendus pour solde en 2019) et la région 50 K€ (45 K€ attendus en versement en 2019).

Nous attendrons le paiement de leurs décomptes général définitif des travaux pour **clôturer les autres AP/CP en cours**.

\*\*\*

Une seule opération est à présent gérée dans le cadre de nos **budgets annexes : la construction du réseau de chaleur et la création de notre chaufferie bois énergie et sa mise en service courant 2019** :

N°	Objet	Montant AP pour BP 2019	Réalisé antérieur hors RAR	CP2018	CP2019	CP2020
2015-02	Réseau de chaleur	19 740 000	1 182 512	16 108 190	2 449 298	

Nous bénéficions de larges subventions pour ce projet :

Détails des subventions	Montants	Réseau	chaufferie
ADEME	7 225 000	5 600 000	1 625 090
FEDER	1 410 000	1 410 000	0
FSIPL	450 000	0	450 000
<b>Total</b>	<b>9 085 000</b>	<b>7 010 000</b>	<b>2 075 090</b>

Reste un besoin de financement de 10,655 M€. Nous avons obtenu des **prêts bonifiés** dédiés à ces projets de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui en couvrent environ 50 %, soit 4,296 M€. D'autres emprunts sont sollicités pour couvrir le solde du besoin de financement, au fur et à mesure des besoins annuels. Les recettes d'exploitation du service permettront à compter de sa mise en service de couvrir les frais afférents.

Avec ce **projet de transition énergétique majeure**, il s'agit pour nous de :

- **réduire notre empreinte écologique** ;
- **assurer partiellement notre indépendance énergétique** en valorisant notre abondante ressource locale en bois ;
- **garantir l'accès pour un très grand nombre d'habitants à une énergie au prix maîtrisé et peu évolutif**.

#### **2.4.2. Les nouvelles opérations pluriannuelles envisagées (AP/CP)**

Parmi les autres projets d'équipement pour 2019 figurent **l'achat du bâtiment propriété de la direction départementale du territoire** aux Contamines (env. 850 K€), qui aurait vocation s'il se concrétisait à être géré sous forme d'AP/CP, puisque le paiement n'est envisagé en lien avec l'Etat qu'en 2020, pour une promesse d'achat qui pourrait intervenir dans le courant de l'année 2019. Dans l'intervalle, nous louerons ces locaux à l'Etat pour y accueillir des associations.

#### **2.4.3. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement 2019 classiques**

D'autres équipements sont d'ores et déjà envisagés pour 2019, à savoir dès le budget primitif :

- la réhabilitation de la maison Mathias pour accueillir la **Mission Locale Jeunes** (1,100 M€) ;
- la rénovation du **plancher de l'école Raymond Noël** (600 K€) ;
- l'aménagement des **VRD dans le quartier prioritaire**, aux abords de la maison de l'enfance (400 K€) ;
- le **confortement des terrains sous Conflans** par mesure de sécurité (200 K€) ;
- l'aménagement d'une **chatterie** dans les locaux à présent inoccupé du cimetière du Chiriac (180 K€), financé en totalité par l'affectation du **legs de Mme Bernier en 2017**<sup>29</sup> ;
- la déconstruction par mesure de sécurité d'un bâtiment montée de Beaufort (180 K€) ;
- le recours à des programmistes pour déterminer le plan de rénovation (y compris thermique) des écoles (140 K€) et du théâtre de Maistre (50 K€) ;
- la **rénovation de la tour Sarrazine** (100 K€) et **de la maison Perrier de la Bathie** pour l'accueil d'associations culturelles (80 K€).

29 177 235,62 € de liquidités immédiatement disponibles et une cession d'un appartement espérée pour 70 K€.

\* \* \*

Nous maintiendrons également un **effort annuel d'entretien du patrimoine existant** (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...), **d'environ 1,350 M€** (pouvant être budgété par tranches au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières), dont **850 K€ au budget primitif**.

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

#### **2.4.4. Les autres projets à l'étude**

Nous étudions par ailleurs un **projet de centre de formation aux métiers de la montagne - « Académie de la montagne »**, qui répond à notre double ambition :

- de **développement économique** sur le thème de l'économie de montagne ;
- et **d'attractivité pour les jeunes de 18 à 25 ans**, qui partent le plus souvent se former hors de notre bassin pour revenir travailler en montagne.

Le bâtiment devrait être réalisé par un promoteur privé, sachant qu'une **quarantaine d'organismes de formation sont déjà intéressés par une localisation sur Albertville**, du fait de sa situation privilégiée au pied des stations et à proximité de la gare SNCF et des autoroutes.

Son implantation est envisagée à ce stade sur la ZAC du Parc Olympique (local ex-SAMSE), avec une **éventuelle offre complémentaire d'hébergement** pour les étudiants **dans la future tour de services du Val des Roses**.

La région entend nous apporter un appui à l'ingénierie et au montage de ce projet.

\* \* \*

Dans le droit fil de ces thématiques, nous souhaitons également accueillir un nouveau complexe à **l'entrée Nord d'Albertville**, qui regrouperait **un nouveau cinéma et des commerces**.

Nous sommes naturellement attentifs à ce que ce projet nous permette de :

- continuer à proposer une **offre cinématographique de qualité** et qui reste **accessible** au plus grand nombre ;
- **diversifier l'offre commerciale** du centre-ville pour renforcer son attractivité, sans nuire à la bonne santé des commerces qui y sont déjà implantés.

Ce projet est examiné en lien avec notre agglomération, avec l'hypothèse d'un **portage privé**.

#### **2.4.5. Les fonds versés aux budgets annexes et aux tiers**

Notre projet de budget 2019 tient compte de notre participation annuelle de **500 K€** (pour un total de 3 M€) au concessionnaire d'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique**, pour la réalisation des équipements publics (cf. supra § 1.3.1).

Les travaux de construction d'une **nouvelle halle sportive** devrait démarrer à l'automne 2019 pour une durée d'un an et un coût prévisionnel d'**environ 3 M€**. Cet équipement comprendra :

- des courts de tennis (couverts et extérieurs) ;
- un pétanquodrome ;
- une école de cirque.

La **région** prévoit de soutenir ce projet à hauteur de **1 M€** (annonce de son Président, M. Laurent Wauquiez, en visite à Albertville en début d'année).

Nous espérons pouvoir bénéficier en complément du soutien financier de l'État, puisque ce nouvel équipement répondra à plusieurs objectifs de la politique nationale du sport (cf. supra § 2.2.4).

\* \* \*

A l'occasion du budget primitif, nous prévoyons de verser des **avances à nos budgets annexes** comme suit (cf. supra § 2.2.5) pour un total de **397 K€** :

- du réseau de chaleur : 247 K€ pour ses 1<sup>ers</sup> remboursements d'emprunt, dans l'attente de la perception de ses produits de vente ;
- des locations de locaux professionnels à TVA : 100 K€ pour la poursuite des travaux d'aménagement de l'espace de santé ;
- du parc de stationnement : 40 K€ pour des travaux de désenfumage à la charge du propriétaire ;
- des opérations d'aménagement : 10 K€ par précaution pour l'entrée Sud.

\* \* \*

En sus de cet effort d'équipement propre de la ville, nous soutiendrons l'investissement réalisé par le département de la Savoie pour la traversée d'Albertville, avec une contribution conventionnelle de

**134 K€ au plan qualité routière départemental<sup>30</sup>.**

## **2.5. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt**

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre **autofinancement : 2,450 M€ au stade du budget primitif pour le budget principal** (amortissements compris pour 1,0 M€).

Les autres recettes d'investissement attendues proviendront pour le budget principal :

- du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) pour **918 K€** (cf. supra § 1.2.4) ;
- de la **taxe d'aménagement** évaluée à **550 K€** ;
- de **subventions d'investissement**, qui seront complétées par les autres subventions attendues de nos partenaires, au fur et à mesure de leur notification, et qui comprendront au budget primitif un montant d'environ **2,992 M€** :
  - le produit des **amendes de police**, estimé par défaut à **86 K€** (idem 2018) ;
  - **2,907 M€** de subventions notifiées et affectées, pour l'essentiel à **nos AP/CP** (cf. supra § 2.4.1), dont 2,411 M€ pour la seule construction de la maison de l'enfance ;
- des liquidités immédiatement disponibles du **legs de Mme Bernier** pour le financement de l'aménagement d'une chatterie pour **177 K€** (cf. supra § 2.4.3) ;
- des **cessions foncières**, dont certaines sont déjà en cours de négociation et devraient être rapidement concrétisées, mais sans doute pas au moment du budget primitif.  
Ces ventes devraient atteindre 2,145 M€ au vu des compromis actuels<sup>31</sup>, voire 3,292 M€. Nous inscrirons 2,145 M€ de dette au budget primitif dans l'attente de ces produits (cf. infra § 2.6.1).
- diverses recettes, notamment de remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA (28 K€), pour environ 30 K€.

**Lors du vote du budget primitif 2019 :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>ces diverses recettes</b> d'investissement hors emprunt pourraient donc s'élever au minimum à :		<b>7,117 M€</b>
avec un <b>remboursement d'emprunt</b> de <i>dont 500 K€ pour les nouveaux emprunts</i>	<b>3,276 M€</b>	
un effort d' <b>équipement propre</b> d'environ	<b>13,983 M€</b>	
des <b>fonds versés aux tiers et budgets annexes</b> pour	<b>1,053 M€</b>	
soit un <b>besoin de financement résiduel par emprunt</b> de <i>dont 2,309 M€ par anticipation des cessions immobilières et des subventions</i>		<b>11,195 M€</b>
<i>TOTAL</i>	<b>18,312 M€</b>	<b>18,312 M€</b>

**Ce recours à l'emprunt sera réduit en cours d'année pour revenir dans l'épure de notre objectif de désendettement** (cf. infra § 2.6.1).

Cet équilibre budgétaire sera affiné lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives suivantes, au vu notamment des cessions foncières qui se concrétiseront (2,145 M€ espérés en 2019) et des partenariats complémentaires qui pourront être obtenus.

<sup>30</sup> Convention de 30 ans pour la période 2003-2032.

<sup>31</sup> 500 K€ pour l'Hôtel des administrations, 650 K€ pour un terrain avenue des Ch. Alpines, 33 K€ pour les terrains adjacents à la Maison Rouge, 70 K€ pour l'appartement du legs Bernier, 42 K€ pour la Maison des accordéonistes, 850 K€ pour la DUST.



## 2.6. Nous poursuivrons le désendettement de la commune à l'échelle du mandat

### 2.6.1. La dette propre

#### L'encours au titre du budget principal

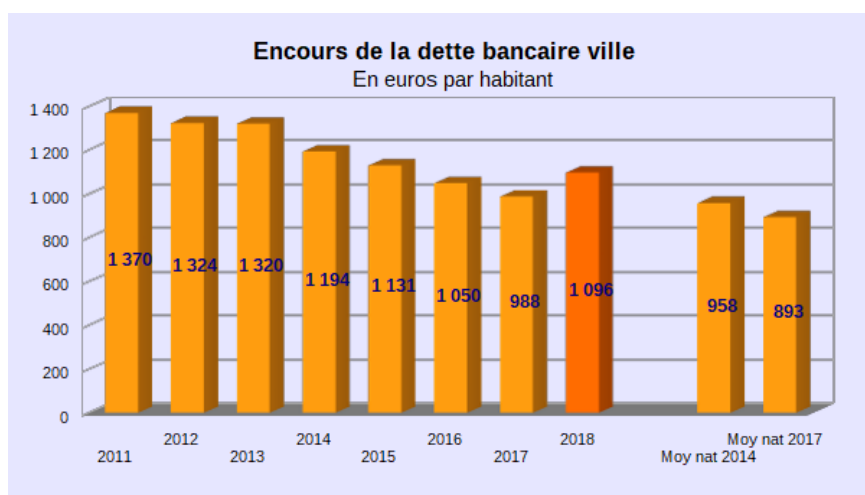
L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir puisque nous avons, je vous le rappelle, pour **objectif de désendetter la commune sur le mandat** (env. -4M€).

Notre **encours de la dette s'élève fin 2018 à 24,083 M€ sur le budget principal**, soit une **réduction de 3,596 M€ depuis 2013** :

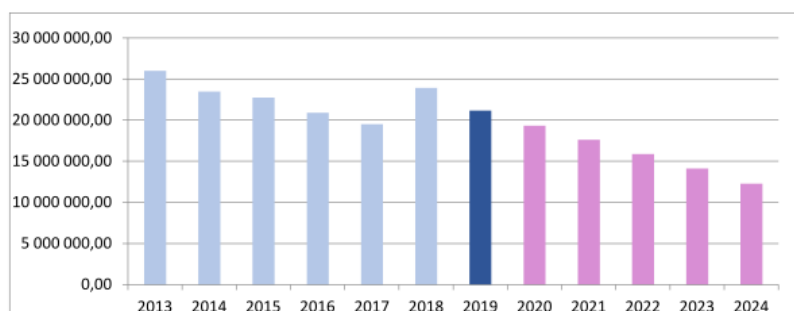
	Encours CA 31/12/2013	Encours prévu 31/12/2018 yc reports fin 2018	Variation 2018-2017	Variation 2013-2018
Emprunts long terme	24 061 796	23 545 855	3 486 695	-515 941
CLTR	1 957 000	537 419	537 419	-1 419 581
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>4 024 114</b>	<b>-1 935 522</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	-1 660 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>4 024 114</b>	<b>-3 595 522</b>

Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques (**1 096 €/habitant** en 2018 – *reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate*) reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (893 €/hab en 2017).

Cet écart représente 4,0 M€ d'encours en plus (contre + 4,6 M€ en 2014), et nous souhaitons nous rapprocher de ce ratio en fin de mandat, une fois l'objectif de désendettement réalisé :

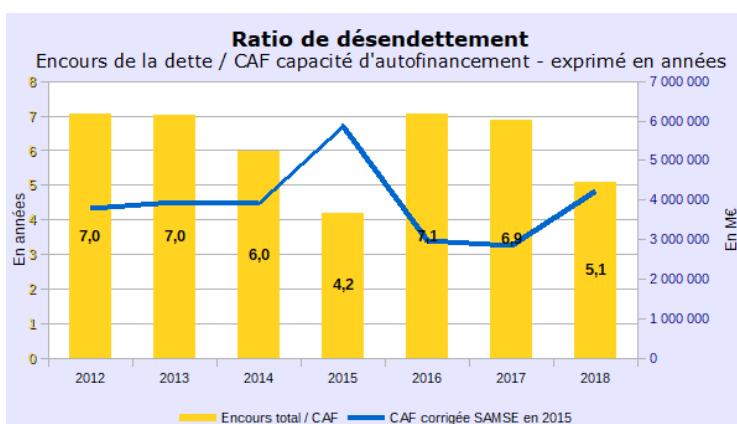


Evolution prévisionnel de l'encours de la dette au 31 décembre



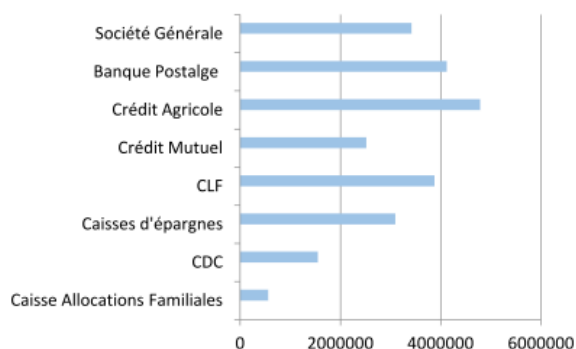


Notre ratio de désendettement demeure bien en-deçà du plafond des 12 ans évoqué par la loi de programmation des finances publiques :



\* \* \*

Notre **structure d'endettement est saine** puisque nous n'avons aucun emprunt à risque et que notre encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local, ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des prêts à taux 0 % :

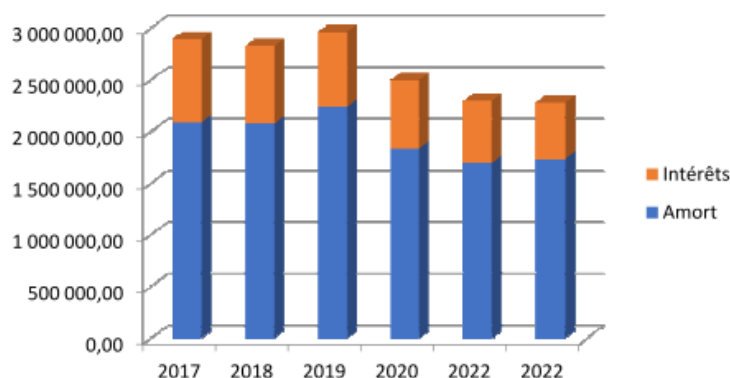


\*\*\*

Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ **2,776 M€** en 2019.

Il convient de lui ajouter une **provision budgétaire** pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à **500 K€**.

**Profil de remboursement de l'encours**



\*\*\*

Sachant que nous avons déjà réduit la dette de 3,596 M€ à fin 2018, et que nous prévoyons de lisser l'objectif de désendettement sur le mandat 2014-2020, nous prévoyons à ce stade :

- un **recours à l'emprunt sur 2019 d'environ 11,195 M€ au budget primitif** ;
- **et donc un endettement annuel prévisionnel de + 4,323 M€ à ce stade**

#### AU BUDGET PRIMITIF :

	Encours CA 31/12/2013	Encours prévu 31/12/2018 yc reports fin 2018	Remboursst	Souscription	Encours prévu 31/12/2019 yc reports fin 2017	Variation 2019-2018	Variation 2013-2019
Emprunts long terme	24 061 796	23 545 855	2 738 868	11 194 742	32 001 729	8 455 874	7 939 933
CLTR	1 957 000	537 419	537 419		0	-537 419	-1 957 000
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>3 276 287</b>	<b>11 194 742</b>	<b>32 001 729</b>	<b>7 918 455</b>	<b>5 982 933</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	0	0	-1 660 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>3 276 287</b>	<b>11 194 742</b>	<b>32 001 729</b>	<b>7 918 455</b>	<b>4 322 933</b>

Ces prévisions comprennent un **recours temporaire à l'emprunt** pour l'équilibre budgétaire dans l'attente:

- de la notification définitive ou du versement de **subventions pour 164 K€<sup>32</sup>** ;
- de la signature des actes authentiques de **cessions immobilières pour un minimum de 2,145 M€** (cf. supra § 2.5), au vu des compromis de vente déjà intervenus.

\* \* \*

**En fin d'année**, le budget 2019 devrait être équilibré avec un **recours prévisionnel à l'emprunt** réduit d'environ 5,9 M€ après la reprise des excédents antérieurs et au fur et à mesure de l'encaissement de nos différentes recettes complémentaires (cessions, subventions,...), pour être ramené à **5,329 M€**.

La collectivité afficherait sous ces hypothèses, et toutes choses égales par ailleurs, un **désendettement budgétaire prévisionnel de - 1,542 M€ sur le mandat**, pour la période 2013-2019, avec un **encours de la dette de 26,136 M€**

#### EN FIN D'ANNEE 2019 :

	Encours CA 31/12/2013	Encours prévu 31/12/2018 yc reports fin 2018	Remboursst	Souscription	Encours prévu 31/12/2019 yc reports	Variation 2019-2018	Variation 2013-2019
Emprunts long terme	24 061 796	23 545 855	2 738 868	5 329 240	26 136 227	2 590 372	2 074 431
CLTR	1 957 000	537 419	537 419		0	-537 419	-1 957 000
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>3 276 287</b>	<b>5 329 240</b>	<b>26 136 227</b>	<b>2 052 953</b>	<b>117 431</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	0	0	-1 660 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>24 083 274</b>	<b>3 276 287</b>	<b>5 329 240</b>	<b>26 136 227</b>	<b>2 052 953</b>	<b>-1 542 569</b>

Notre stratégie d'endettement 2019 sera affinée à l'occasion du vote du budget primitif, et actualisée en tant que de besoin au cours de l'année.

\* \* \*

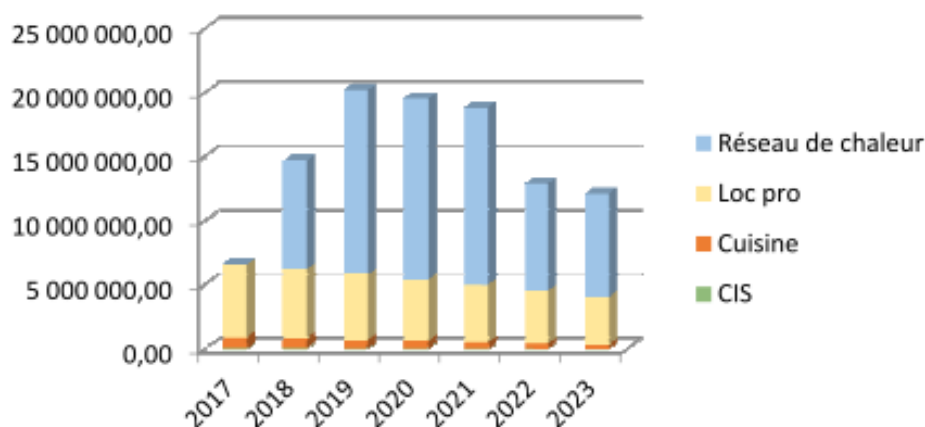
**Nous devons nous rembourser contractuellement cette année la totalité de notre emprunt de crédit-revolving (CLTR) pour 537 K€.**

32 Pour la tour Sarrazine 46 K€, la Maison de l'enfance 39 K€, l'église de Conflans 33 K€, le musée de Conflans 30 K€, l'octroi 10 K€...

## **L'encours au titre des budgets annexes**

L'encours de la **dette bancaire** au titre des budgets annexes s'élève par ailleurs à **13,691 M€** au 31 décembre 2018 (contre 6,577 M€ fin 2017 à périmètre identique).

N° FICHE	LIBELLÉ	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIS		44 822,72	40 582,46	36 173,60	31 593,39	26 827,13	21 871,37	16 718,57
Cuisine		835 233,33	756 219,64	674 064,39	588 716,10	499 900,97	407 554,58	311 536,53
Loc pro		5 696 821,13	5 397 616,93	5 088 557,87	4 769 309,54	4 439 525,76	4 098 848,38	3 746 906,71
Réseau de chaleur		0,00	7 296 447,00	14 471 633,70	14 184 872,53	13 893 610,67	8 405 609,52	8 104 780,20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 576 877,18</b>	<b>13 490 866,03</b>	<b>20 270 429,56</b>	<b>19 574 491,56</b>	<b>18 859 864,53</b>	<b>12 933 883,85</b>	<b>12 179 942,01</b>



Nous avons notamment eu recours l'an dernier à **7,296 M€ de prêts pour la construction de notre réseau de chaleur**.

La principale évolution de cet encours devrait concerner en 2019 le recours à de nouveaux emprunts pour la dernière phase de travaux du **réseau de chaleur** (cf. supra § 2.4.1.), à due concurrence des 10,654 M€ à mobiliser pour construire le réseau.

Tout en sachant que 2,200 M€ d'emprunts sont déjà souscrits fin 2018, mais non mobilisés et figureront donc en reports.

Nous avons également souscrits **5,192 M€ de prêts relais** à taux très réduits, pour gérer les besoins de trésorerie du service sur 2-3 ans, le temps d'encaisser les subventions restant à encaisser. Ils sont reportés à fin 2018.

\* \* \*

La **dette non bancaire** au titre du **centre national de ski et de snowboard**<sup>33</sup> s'élève fin 2018 à **3,508 M€** pour l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA) sous forme de loyers pendant 25 ans. Elle fait partie de l'encours des budgets annexes cité ci-dessus.

### **2.6.2. La dette garantie**

Par ailleurs, la ville **garantit au 1<sup>er</sup> janvier** un encours de **65,364 M€ d'emprunts** pour divers opérateurs (contre 68,795 M€ en 2018), qui interviennent essentiellement dans le domaine du logement social (ci-dessous en K€).

	Encours au 01/01/2019
VAL SAVOIE HABITAT	49 440
LES PAPILLONS BLANCS	525
OPAC SAVOIE	11 109
SOU DES ECOLES	12
HALPADES	1 233
SEMCODA	2 945
SONACOTRA	100
<b>TOTAL</b>	<b>65 364</b>

La majorité de nos garanties ont ainsi été accordées à **Val Savoie habitat** (VSH), avec 49,4 M€.

<sup>33</sup> Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Je vous rappelle que cet OPH est rattaché à notre communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (cf. supra § 1.3.1.).

La commune et l'agglomération se sont entendues pour répartir comme suit leur degré d'implication respectif quant aux garanties d'emprunt qu'il présente :

- La commune conserve les garanties d'emprunt qu'elle lui a offertes historiquement ;
- l'intercommunalité examine quant à elle la recevabilité des nouvelles demandes de garanties qu'il présente pour ses opérations de construction - réhabilitation<sup>34</sup>.

Telles sont les principales lignes directrices qui guideront notre action et le projet de budget primitif 2019 qui sera présenté au conseil municipal du 18 mars 2019.  
Le débat d'orientations budgétaires 2019 est à présent ouvert.

Suit un large débat.  
Conformément à la réglementation, le débat est clos sans vote.

-----  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Le registre est signé par les membres présents,  
pour extrait conforme,  
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après  
Envoi en Préfecture le .....  
Publication ou notification le .....

*Le présent acte, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

<sup>34</sup> Chaque collectivité garante dispose d'un droit de réservation de logements sociaux à due concurrence de sa proportion de garantie.